



Bulletin Officiel

N° 4082 Mardi 10 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES
SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING 2012-1 4-9

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX » 10-14

RESOLUTIONS ADOPTEES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- 15-16
Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises 16

ASSEMBLEE GENERALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE- 17

SICAV AVENIR 18

SICAV L'EPARGNANT 18

SICAV L'INVESTISSEUR 19

COMMUNIQUE DE PRESEE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR – 19

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING – CIL - 20

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS – SFBT - 20

SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT - 20

CARTHAGE CEMENT 21

COURBE DES TAUX 22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 23-24

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

SICAV L'EPARGNANT

COMMUNIQUE DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2012-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION DE L'EMPRUNT

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 31 mai 2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 16 mars 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 000 000 dinars et a donné tous les pouvoirs nécessaires au Directeur Général pour la fixation des modalités de l'emprunt ainsi que pour sa réalisation. Dans le cadre de la délégation du pouvoir du Conseil d'Administration du 16 mars 2012, le Directeur Général a fixé les modalités de l'emprunt comme suit :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **19 avril 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **31 mai 2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations émises.

En cas de non placement intégral de l'émission au 31 mai 2012, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **19 avril 2012** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

- Suite -

But de l'émission

Cet emprunt obligataire permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	"Attijari Leasing 2012-1"
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaire
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le 31 mai 2012, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions soit le 31 mai 2012 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 31 mai 2012.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » seront offertes à trois taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+1,75% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 6,25% ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce au taux fixe de 6,35%.

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois avril de l'année N.

- Suite -

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans**

6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

6,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le 31 mai de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie A et B est prévue pour le 31 mai 2017.

La dernière échéance pour les obligations de la Catégorie C est prévue pour le 31 mai 2019.

Amortissement et remboursement

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2017.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la troisième année jusqu'à la septième année. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2019.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 31 mai 2013.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 31 mai de chaque année.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 31 mai 2015 et le premier paiement annuel des intérêts aura lieu le 31 mai 2013.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription au taux fixe)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux ressort à 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux ressort à 6,35% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription au taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Février 2012 qui est égale à 3,7917%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,5417%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,75% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée Totale

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

Les obligations de la Catégorie C du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Pour les obligations des Catégories A et B**

La durée de vie est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

La durée de vie est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- **Pour les obligations de Catégorie B**

La duration pour les obligations de la Catégorie B du présent emprunt est de 2,775 années.

- **Pour les obligations de la Catégorie C**

La duration pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt est de 4,391 années.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le 7 septembre 2011, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées en date du 1^{er} juillet 2011 à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

La note à LT «BB+ » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste

- Suite -

sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

La note à CT « B » indique des créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Les notes nationales attribuées à Attijari Leasing reflètent l'intégration de la société dans le groupe marocain Attijariwafa bank (AWB, 'BB+'/Perspective Stable) à travers sa filiale tunisienne, Attijari bank Tunisie (ABT).

Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 29 mars 2012.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1 500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

- Suite -

Marché des titres

Au 31/03/2012, il existe trois emprunts obligataires émis par l'émetteur dont deux cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- ✓ Attijari leasing subordonné 2009 (5 ans ; 5,5% et ou TMM+1%) ;
- ✓ Attijari leasing 2010 -1 (5 ans ; 5,3% et ou TMM+1%) ;

Et un non encore coté sur le marché obligataire, il s'agit de :

- ✓ Attijari leasing 2011 (5 ans ; 6,0% et ou TMM+1,25%).

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement, et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF so n°12-775 du 03/04/2012, du document de référence de « Attijari Leasing 2011 » enregistré par le CM date du 14/12/2011 sous le n° 11-0087, des indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de Attijari Leasing relatifs à l'exercice : pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais au de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du C www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 201 Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus respectivement le 20 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX »

Siège social : Route de Gabès km 2 Sfax

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 mars 2012, la Société Industrielle Oléicole Sfaxienne-Zitex « SIOS-ZITEX » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres

1. Les résolutions adoptées :

طالب الحضور بإسناد منحة للسيد منصف بوشكوة مقابل خدماته للشركة فتمّ عرض القرار التالي للتصويت:

القرار الأول:

تقرر الجلسة العامة إسناد منحة للسيد منصف بوشكوة تصرف منذ توليه الإمضاء المزدوج قيمتها 6000 دينار صافية عن لئلى سنة وتدرج هذه المنحة بحسابات السنة المالية 2012.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني: المصادقة على الاتفاقيات المنظمة

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على الاتفاقيات المنظمة المنصوص عليها بالفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية والمضمنة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار الثالث: المصادقة على تقرير التصرف وعلى القوائم المالية 2010 - 2011

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقرير الخاص لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على تقرير التصرف وحسابات 2010 - 2011 المختومة في 30 سبتمبر 2011 كما أعدها مجلس الإدارة والتي تبرز أرباحا بقيمة 1 096 766 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

- Suite -

القرار الرابع: المصادقة على القوائم المالية المجمعة لموسم 2010 - 2011

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات وتقرير مراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامة على القوائم المالية المجمعة لسنة 2010-2011 والتي تبرز أرباحا لحساب المجمع قدرها 1 866 164 دينار.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار الخامس: تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة ومراقب الحسابات

تقرر الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة تبرئة تامة ونهائية وبدون أي احتراز بعنوان تصرفهم طيلة السنة المالية التي قفلت حساباتها في 30 سبتمبر 2011 كما تبرئ ذمة مراقب الحسابات.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار السادس: تخصيص نتائج السنة المالية 2010 - 2011

تقرر الجلسة العامة العادية رصد أرباح السنة المالية 2010-2011 والبالغة 1 096 766 دينار كما يلي:

- الأرباح القابلة للتوزيع 1 096 766 دينار
- توزيع الأرباح على المساهمين (2,400 دينار للسهم الواحد) 582 000 دينار
- الذخر الخارق للعادة 514 766 دينار

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية (96.71 بالمائة)

القرار السابع: منح حضور أعضاء مجلس الإدارة

تقرر الجلسة العامة العادية لموسم 2010 - 2011 تحديد نفس مبالغ منح الحضور للموسم الفارط 5000 دينار صافي لكل عضو في السنة.

تمت المصادقة على هذا القرار (96.28 بالمائة)

- Suite -

2 - Le bilan après affectation du résultat :

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011 & 2010			
(En Dinars Tunisiens)			
ACTIFS	NOTES	30/09/2011	30/09/2010
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés		7 541 870	7 600 148
Immobilisations incorporelles		31 546	30 815
Amortissements		31 546	30 815
	3.1	-	-
Immobilisations corporelles		5 955 725	5 704 517
Amortissements		4 800 397	4 605 622
	3.2	1 155 328	1 098 896
Immobilisations financières		6 902 969	6 703 889
Provisions		516 427	202 636
	3.3	6 386 542	6 501 253
Total des actifs non courants		7 541 870	7 600 148
ACTIFS COURANTS			
Stocks		318 166	314 395
Provisions		55 233	12 184
	3.4	262 933	302 211
Clients et comptes rattachés		1 143 626	512 078
Provisions		175 446	175 446
	3.5	968 180	336 632
Autres actifs courants		4 880	278 088
Provisions		3 148	3 148
	3.6	1 732	272 940
Placements et autres actifs financiers	3.7	2 771 939	2 291 030
Provisions		939 761	939 761
		1 832 178	1 351 269
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	74 185	38 838
Total des actifs courants		3 139 208	2 301 890
TOTAL DES ACTIFS		10 681 078	9 902 038

- Suite -

BILANS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2011 & 2010			
(En Dinars Tunisiens)			
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	30/09/2011	30/09/2010
Capital social		2 425 000	2 425 000
Réserves		5 556 893	4 961 082
Autres capitaux propres		34 453	57 686
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		8 116 346	7 443 768
Résultat net de l'exercice			544 795
Total des capitaux propres	3.9	8 116 346	7 988 563
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	3.10	79 550	112 646
Provisions pour risques et charges	3.11	30 000	-
		109 550	112 646
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comotes rattachés	3.12	276 531	327 602
Autres passifs courants	3.13	2 145 555	1 440 131
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.14	33 096	33 096
		2 455 182	1 800 829
Total des passifs		2 564 732	1 913 475
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		10 681 078	9 902 038

- Suite -

2 - L'état d'évolution des capitaux propres :

المجموع	منح الاستثمار	نتائج السنة المحاسبية	نتائج موجلة	احتياطي خاضع لنظام خاص أصبح متوفر	احتياطي خاضع لنظام خاص	احتياطي لإعادة الاستثمار المعفي غير المتوفر	احتياطات أخرى	احتياطي خاص لإعادة التقييم	احتياطات قانونية	منح الإصدار	رأس المال	
6 844 992	29 205	0	8 313		1 070 871		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2008/09/30 بعد التخصيص
		812 795										نتائج السنة المحاسبية 09/08
7 667 516	38 934	812 795	8 313		1 070 871		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2009/09/30 قبل التخصيص
-242 500		-812 795	- 8 313		578 609							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2010/03/28
242 500		242 500										المربح الموزعة
7 425 017	38 934				1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2009/09/30 بعد التخصيص
544 795					544 795							نتائج السنة المحاسبية 09 / 10
7 988 562	57 686	544 795			1 649 480		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2010/09/30 قبل التخصيص
- 363 750		- 544 795			181 045							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2011/03/26
363 750		363 750										المربح الموزعة
7 624 813	57 686				1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2011/03/26
		1 096 766										نتائج السنة المحاسبية 11/10
8 698 346	34 452	1 096 766			1 830 525		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	مجموع الأرصدة إلى حين 2011/09/30 قبل التخصيص
- 582 000		-1 096 766			514 766							تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24
582 000		582 000										المربح الموزعة
8 116 346	34 452				2 345 291		1 781 480	1 287 623	242 500		2 425 000	تخصيص النتائج بعد قرار الجلسة العامة العادية بتاريخ 2012/03/24

AVIS DES SOCIETES**Projet de résolutions****COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

Projet des résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2012.

Première résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à **13 218 137,589D** auquel s'ajoute le report à nouveau de **727 572,480D**, formant ainsi un total disponible égal à **13 945 710,069D** et décide la répartition suivante des bénéfices :

- Suite -

Dividendes	6 400 000,000D
Réserves pour réinvestissements exonérés	3 293 750,000D
Réserves facultatives	4 000 000,000D
Report à nouveau	251 960,069D
Total	13 945 710,069D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,6 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 2012.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2012, à quatre vingt mille dinars (**80 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer le Cabinet XXX en tant que Commissaire aux comptes, pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

2012 - AS - 187

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Siège social : 34 rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis

Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mercredi 04 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) à conclure une Convention avec le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), garanti par le Gouvernement Tunisien d'un montant de 30 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt remboursable sur 10 ans dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier versement destiné à la contribution au financement des petites et moyennes entreprises du secteur privé en Tunisie et habilite Monsieur le Président Directeur Général de la BFPME à conclure la Convention et à la signer avec tous les documents et engagements y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2012 - AS - 187

AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE****ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha - 1082 Tunis

a Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE – informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, se tiendra le Mercredi 25 Avril 2012 à 10 heures au Siège Social de la Compagnie, 45 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2011.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2011.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice 2011.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2011.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Nomination d'un Commissaire aux Comptes pour les exercices 2012, 2013 et 2014, conformément aux dispositions de l'article 13 du Code des Sociétés Commerciales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AVENIR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV AVENIR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mardi 24 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- 8- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 183

SICAV L'EPARGNANT

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'EPARGNANT** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 27 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque – cité des sciences, 34 rue Hédi Karray –El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
 - 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
 - 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
 - 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
 - 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
 - 6- Fixation du montant des jetons de présence
 - 7- Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 184

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV

Les actionnaires de **SICAV L'INVESTISSEUR** sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire **le mercredi 25 avril 2012 à 10 heures** à l'immeuble de la Société Tunisienne de Banque - cité des sciences, 34 rue Hédi Karray - 1004 El Menzah IV, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011
- 2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011
- 3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011
- 4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2011
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2011
- 6- Fixation du montant des jetons de présence
- 7- Renouvellement des mandats des administrateurs

2012 - AS - 185

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - TPR -

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

Le Conseil d'Administration de la Société TPR SA, réuni le Samedi 07 Avril 2012 a décidé de proposer :

1. La Distribution d'un dividende de 0,220 Dinar par action.
2. Une augmentation du capital de 2.000.000 de Dinars par l'incorporation de la réserve spéciale d'investissement par :
 - Attribution gratuite d'une (01) Action nouvelle pour vingt et un (21) actions anciennes **avec jouissance 01-01-2012**, le capital sera porté de 42.000.000 Dinars à 44.000.000 Dinars.
3. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 15 heures.
4. La Convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 04 Juin 2012 à la Maison de l'Entreprise aux Berges du Lac à 16 heures.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 189

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 05 avril 2012 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire le 17 mai 2012 à 16h et de proposer à ladite assemblée, la distribution d'un dividende de 0,750 Dinars par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 179

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE FRIGORIFIQUE ET BRASSERIE DE TUNIS -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre U rbain Nord -1080 Tunis-

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la SFBT et du public que le management de la société a entamé une réflexion qui pourrait aboutir, le cas échéant, à la reprise du projet de restructuration de 2007.

Ce projet a été confié à un professionnel de la place pour accompagner le groupe dans cette réflexion.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2012 - AS - 180

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT -

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) - MONOPRIX - réuni le vendredi 06 avril 2012, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2011, dégageant un résultat de 5 442 508DT et a décidé de :

- 1- Convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 17 mai 2012 et de lui proposer la distribution d'un dividende de quatre cent millimes (0,400dt) par action.
- 2- Convoquer les actionnaires en Assemblée Générale extraordinaire le 17 mai 2012 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : Augmentation du capital social, qui passera de 27 735 240DT à 33 282 288DT, par incorporation de réserves pour un montant de 5 547 048DT et l'émission de 2 773 524 Actions nouvelles gratuites à raison d'une nouvelle pour 5 anciennes.
Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2012.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 181

AVIS DES SOCIETES**COMMUNIQUE DE PRESEE****CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

La société Carthage Cement informe ses actionnaires que :

- le projet de réalisation de la cimenterie a atteint un taux d'avancement de 100% pour l'engineering, 99% pour la fabrication et la réception des équipements, de 80% pour les travaux de génie civil et de construction et de 20% pour les travaux de montage des équipements et de la structure métallique.
- les travaux de construction et de montage sont encours, avec 1270 personnes actuellement sur site, et n'ont connu aucun jour d'arrêt depuis les cas de force majeure survenus en début 2011 et déjà communiqués, ayant décalé la date prévisionnelle d'entrée en production à début 2013.
- les investissements réalisés s'élèvent à 550 millions de dinars,

Par ailleurs, conformément au décret loi du 14 mars 2011, la commission de confiscation prépare l'opération de transfert à l'Etat des participations directes et indirectes de Belhassen Trabelsi dans la société.

Actuellement, les mises à jour du plan de financement, liées aux variations du business plan, sont encours d'étude et de préparation en collaboration entre la société sous contrôle de l'administration judiciaire, la commission de gestion des biens confisqués et la commission du contrôle général des finances au niveau du Ministère des Finances.

L'entrée, encours de réalisation, de l'Etat en tant qu'intervenant actif dans le projet ainsi qu'au niveau du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société constitue pour le marché financier et vis-à-vis de ses bailleurs de fonds une garantie supplémentaire et indéniable pour le développement du projet, ainsi que sa bonne gouvernance pour la période après la levée de l'administration judiciaire.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 10 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,553%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,620%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,714%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,754%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,808%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,861%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,901%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,968%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,022%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,062%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,129%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,167%	1 007,274
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013	4,182%		
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,194%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,456%	1 023,084
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,741%	1 051,741
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,873%	1 069,879
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,205%	1 045,790
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,577
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,738
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,595
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,856
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,898
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,890
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,187

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIESICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,505	140,546		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,329	12,331		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,264	1,265		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,180	34,193		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,628	46,644		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	173,451	174,574		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	588,305	590,064		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	140,777	141,789		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	129,403	129,901		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,243	119,619		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	116,732	117,139		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	97,731	98,746		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,415	151,272		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	106,496	107,311		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	105,488	105,788		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 310,591	1 331,057		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 303,632	2 334,632		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,774	108,597		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	110,462	112,361		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,253	124,808		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 194,719	1 197,361		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	133,738	139,046		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,526	16,127		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 929,262	6 005,306		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 766,919	6 838,015		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,290	2,325		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,898	1,919		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,187	1,195		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,532	108,544
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	105,365	101,730
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,479	102,513
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,086	104,096
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,346	104,384
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,055	108,090
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,757	104,796
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,855	104,893
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	105,091	105,134
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,454	106,492
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,447	103,475
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,152	101,192
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,778	104,813
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,554	107,592
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,714	106,747
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,503	103,533
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,052	100,084
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,154	105,190
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,401	103,443
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,200	104,233

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,612	104,646
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,500	103,539
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,151	105,188
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,481	105,513
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,860	102,896
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,594	10,596
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,543	104,583
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,574	103,607
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,481	102,555
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,689	76,710
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	160,505	161,371
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 595,539	1 608,095
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	115,431	115,870
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	115,413	116,068
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	95,864	97,159
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,638	16,673
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	277,190	279,957
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,402	45,939
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 581,694	2 597,138
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	83,463	83,823
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,215	60,522
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,502	103,740
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	115,481	115,752
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	109,645	110,256
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,841	11,845
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,022	13,020
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,224	17,221
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,694	17,722
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,177	13,314
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,955	10,983
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,567	10,587
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,517	10,531
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	128,507	129,752
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	128,102	128,927
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,853	10,989
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	121,333	122,811
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,321	21,515
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,828	100,092
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,341	100,594
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,594	100,623
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,461	100,847
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	112,155	113,992
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	146,445	150,966
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,089	11,205
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	119,546	123,054
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	117,541	118,616
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	105,011	106,075
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	104,564	106,931
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,538	183,874
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	163,974	164,535
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,919	143,401
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 940,360	10 000,856
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	195,537	203,124
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,900	140,009
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 574,064	1 619,250
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	110,599	110,537
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	98,035	98,507
106	FCP VIVÉO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,168	116,213
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 117,024	10 183,013

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-**

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit & Conseil).

Annexe n° 1 Actif du bilan		Au 31 décembre 2011			Au 31/12/2010
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
	Notes				
AC1 Actifs incorporels	A 1	630 874	543 616	87 258	7 836
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		630 874	543 616	87 258	7 836
AC2 Actifs corporels d'exploitation	A 2	6 293 773	5 338 122	955 651	434 325
AC21 Installations techniques et machines		5 391 365	4 514 820	876 545	351 236
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		892 679	823 302	69 377	71 053
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		9 729		9 729	12 036
AC3 Placements	A 3	253 474 163	5 758 285	247 715 878	221 722 623
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 3.1	10 820 658	4 127 532	6 693 126	6 925 250
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	1 796 840	2 058 662	2 146 694
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 275 156	2 330 692	3 944 464	4 088 556
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 3.2	30 487 775		30 487 775	30 487 775
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 3.3	211 646 690	1 630 753	210 015 937	183 806 080
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		58 579 518	1 510 310	57 069 208	56 278 142
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		86 074 949	416	86 074 533	61 919 783
AC333 Prêts hypothécaires		498 377		498 377	569 421
AC334 Autres Prêts		473 846	120 027	353 819	363 734
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		66 020 000		66 020 000	64 675 000
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 3.4	519 040		519 040	503 518
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	25 209 511		25 209 511	15 658 021
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 515 177		7 515 177	5 920 816
AC530 Provisions pour sinistres Vie		45 053		45 053	-
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		16 248 625		16 248 625	8 880 609
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		203 952		203 952	-
AC561 Autres provisions techniques Non Vie *		1 196 704		1 196 704	856 596
AC6 Créances	A 5	39 951 637	4 508 498	35 443 139	29 595 922
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>	A 5.1	32 463 724	3 262 150	29 201 574	22 034 252
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	216 960		216 960	80 071
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	28 927 928	3 078 911	25 849 017	19 912 285
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	3 318 836	183 239	3 135 597	2 041 896
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 5.2	3 993 268	614 433	3 378 835	4 151 802
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 5.3	3 494 645	631 915	2 862 730	3 409 868
AC631 Personnel	A 5.3.1	64 003		64 003	90 815
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	2 796 177		2 796 177	3 309 822
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	634 465	631 915	2 550	9 231
AC7 Autres éléments d'Actif	A 6	12 062 761		12 062 761	9 752 695
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 6.1	4 993 962		4 993 962	2 581 093
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 6.2	2 038 318		2 038 318	2 691 029
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 6.3	5 030 481		5 030 481	4 480 573
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	4 908 876		4 908 876	4 338 877
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	121 605		121 605	141 696
Total de l'Actif :		337 622 719	16 148 521	321 474 198	277 171 422

**Annexe n° 2
Capitaux propres et passif du Bilan**

		Notes	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Capitaux propres		P 1		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	P 1.2	38 901 373	33 901 373
CP4	Autres capitaux propres	P 1.3	11 237 065	6 723 315
CP5	Résultat reporté	P 1.4	727 572	550 752
Total capitaux propres avant résultat :			70 866 010	61 175 440
CP6	Résultat au 31 décembre	P 1.5	13 218 138	16 090 570
Total capitaux propres avant affectation :			84 084 148	77 266 010
Passif		P 2		
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	933 798	933 798
PA23	Autres provisions		933 798	933 798
PA3	Provisions techniques brutes	P 2.2	201 674 415	173 694 850
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie		22 204 450	21 202 790
PA320	Provisions d'assurances Vie		80 301 779	66 905 824
PA330	Provisions pour sinistres Vie		1 887 790	1 605 721
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie		90 489 978	79 177 124
PA340	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Vie		1 100 647	755 156
PA341	Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes Non Vie		1 019 788	711 599
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		241 349	401 397
PA360	Autres provisions techniques Vie		654 766	620 652
PA361	Autres provisions techniques Non Vie		3 773 868	2 314 587
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	15 228 575	8 459 195
PA6	Autres dettes	P 2.4	17 962 139	15 433 444
PA61	<u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	6 359 040	5 326 433
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	5 633 660	4 355 602
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	725 380	970 831
PA62	<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	6 189 484	4 657 421
PA63	<u>Autres dettes</u>	P 2.5	5 413 615	5 449 590
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	437 642	447 992
PA632	Personnel	P 2.5.2	701 741	658 622
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	3 919 122	4 221 039
PA634	Créditeurs divers	P 2.5.4	355 110	121 937
PA7	Autres passifs	2.6	1 591 123	1 384 125
PA71	<u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	1 591 123	1 384 125
Total des capitaux propres et du Passif :			321 474 198	277 171 422

Annexe n° 3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

	Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
		Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
PRNV1 Primes acquises		79 741 133	<26 632 083>	53 109 050	49 002 627
PRNV11 Primes émises et acceptées		80 742 793	<28 226 445>	52 516 348	50 088 109
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		<1 001 660>	1 594 362	592 702	<1 085 482>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		6 215 773	-	6 215 773	5 952 386
PRNV2 Autres produits techniques		129 110	-	129 110	254 889
CHNV1 Charges de sinistres		<56 409 942>	14 024 667	<42 385 275>	<33 524 625>
CHNV11 Montants payés		<45 097 088>	6 656 652	<38 440 436>	<31 181 826>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		<11 312 854>	7 368 015	<3 944 839>	<2 342 799>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques		<1 459 281>	340 108	<1 119 173>	<92 079>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes		<1 554 181>	-	<1 554 181>	<207 871>
CHNV4 Frais d'exploitation		<8 775 694>	4 867 944	<3 907 750>	<4 749 394>
CHNV41 Frais d'acquisition		<3 803 419>	-	<3 803 419>	<4 433 577>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		<214 705>	-	<214 705>	<92 425>
CHNV43 Frais d'administration		<4 757 570>	-	<4 757 570>	<4 400 222>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		-	4 867 944	4 867 944	4 176 830
CHNV5 Autres charges techniques		<2 564 777>	-	<2 564 777>	<2 732 935>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage		160 049	203 952	364 001	<401 397>
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie		15 482 190	<7 195 412>	8 286 778	13 501 601

Annexe n° 4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
	Notes Brutes Au 31/12/2011	Au 31/12/2011	nettes Au 31/12/2011	nettes Au 31/12/2010
PRV1 <u>Primes</u>	20 483 595	<171 830>	20 311 765	17 816 037
PRV11 Primes émises et acceptées	20 483 595	<171 830>	20 311 765	17 816 037
PRV2 <u>Produits de placements</u>	4 780 060		4 780 060	4 138 961
PRV21 Revenus des placements	3 513 863	-	3 513 863	3 153 424
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	104 882	-	104 882	2 189
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 161 315	-	1 161 315	983 348
PRV4 <u>Autres produits techniques</u>	1 898	-	1 898	-
CHV1 <u>Charge de sinistres</u>	<5 166 597>	104 221	<5 062 376>	<2 213 900>
CHV11 Montants payés	<4 884 528>	59 168	<4 825 360>	<2 005 512>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<282 069>	45 053	<237 016>	<208 388>
CHV2 <u>Variation des autres provisions techniques</u>	<13 239 122>	-	<13 239 122>	<15 413 747>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<13 205 009>	-	<13 205 009>	<15 147 841>
CHV22 Autres provisions techniques	<34 113>	-	<34 113>	<265 906>
CHV3 <u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>	<710 525>	-	<710 525>	<524 114>
CHV4 <u>Frais d'exploitation</u>	<1 867 750>	2 158	<1 865 592>	<1 303 287>
CHV41 Frais d'acquisition	<566 400>	-	<566 400>	<455 858>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<438 006>	-	<438 006>	<172 855>
CHV43 Frais d'Administration	<863 344>	-	<863 344>	<676 747>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		2 158	2 158	2 173
CHV5 <u>Autres charges techniques</u>	<278 302>	-	<278 302>	<23 024>
CHV9 <u>Charges des placements</u>	<463 909>	-	<463 909>	<474 386>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<249 107>	-	<249 107>	<195 950>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<107 545>	-	<107 545>	<208 826>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<107 257>	-	<107 257>	<69 610>
RTV <u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie</u>	3 539 348	<65 451>	3 473 897	2 002 540

Annexe n°5
Etat de Résultat

	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
--	---------------	---------------

Notes

RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	8 286 778	13 501 601
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	3 473 897	2 002 540
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	10 986 805	10 557 891
	PRNT11 Revenus des placements	8 076 495	8 043 928
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	241 067	5 584
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	2 669 243	2 508 379
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	<1 066 279>	<1 210 089>
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<572 562>	<499 840>
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<247 189>	<532 684>
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<246 528>	<177 565>
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	<6 215 773>	<5 952 386>
PRNT2	Autres produits non techniques	141 773	161 992
CHNT3	Autres charges non techniques	<6>	<697>
	Résultats provenant des activités ordinaires	15 607 195	19 060 852
CHNT4	Impôts sur le Résultat	<2 389 057>	<2 970 282>
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	13 218 138	16 090 570
Résultat net après modifications comptables :		13 218 138	16 090 570

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2011	31/12/2010
HB1 Engagements reçus		760 586	834 630
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		498 377	569 421
<i>Avals, cautions de garanties</i>		262 209	265 209
HB2 Engagements donnés		450 216	271 741
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		450 216	271 741
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

(Chiffres en Dinars Tunisiens)

	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	101 362 586	94 676 434
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<45 034 666>	<39 977 109>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	130 655	291 455
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<11 650>	<35 775>
E5 Commissions versées sur les acceptations	<32 580>	<65 383>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	<19 419 487>	<24 954 826>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	8 361 086	7 506 139
E8 Commissions reçues sur les cessions	3 173 380	4 533 649
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<6 784 129>	<6 014 202>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<4 361 273>	<4 466 002>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	-16 871	-68 486
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	2 349 113	<1 085 428>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<76 613 830>	<61 661 490>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	50 242 733	36 995 174
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	<6 840 174>	<6 065 891>
E16 Produit financiers reçus	13 023 632	12 469 800
E17 Impôts sur les bénéfices payés	<917 296>	<917 296>
E18 Autres mouvements	<10 019 468>	<3 958 216>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	9 509 057	7 202 547
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<686 501>	<64 251>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	66 200	-
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<620 301>	<64 251>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		
F2 Dividendes et autres distributions	<6 384 730>	<7 981 454>
F3 Encaissements provenant d'emprunts		
F4 Remboursements d'emprunts		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales		
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<6 384 730>	<7 981 454>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	<91 157>	<4 243>
Variations de trésorerie	2 412 869	<847 401>
Trésorerie de début d'exercice	2 581 093	3 428 494
Trésorerie de fin d'exercice	4 993 962	2 581 093

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale :** Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE»
- **Date de constitution :** 22/10/1949
- **Forme juridique :** S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social :** 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social :** 20 000 000 DT
- **Branches exploitées :** Toutes branches
- **Principaux Réassureurs :**
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Réseau de production :**
 - Bureau Direct
 - 55 Agents d'assurances
 - 38 Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés :**
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

▪ **Situation comparative des primes émises au 31/12/2011 (hors acceptation):**

Branche	31/12/2011	Part %	31/12/2010	Part %
Automobile	29 026 471	28.48	28 937 741	31,59
Vie	20 039 737	19.66	18 117 280	19,78
Maladie	16 276 115	15.97	13 158 843	14,36
Transport et aviation	14 603 132	14.33	11 858 936	12,95
Multirisques	4 739 360	4.65	3 881 132	4,24
Incendie	3 180 360	3.12	3 267 424	3,57
Individuelle	2 252 158	2.21	2 432 906	2,65
Responsabilité Civile	2 613 900	2.56	2 355 651	2,57
Risques Spéciaux	3 470 119	3.40	2 273 883	2,48
Risques Agricoles	1 587 843	1.56	1 754 714	1,92
Invalidité	1 999 682	1.96	1 580 880	1,73
Assistance	973 307	0.95	879 662	0,96
Assurance Crédit	847 888	0.83	792 515	0,87
Vol	283 281	0.28	268 452	0,29
Bris de glaces et dégâts des eaux	35 896	0.04	34 377	0,04
Total	101 929 249	100	91 594 396	100

Source : Etats de production au 31/12/2011

2. Faits marquants de l'exercice

2.1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances:

- L'amendement de l'article 25 de l'arrêté du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Cet amendement est venu pour faire face aux événements survenus en Tunisie au début de l'année 2011 et pour permettre aux compagnies d'assurances de consolider leurs provisions techniques.
- La publication du décret-loi numéro 40 de l'année 2011 en date du 19 mai 2011 se rapportant aux dédommagements résultants des événements survenus en Tunisie en janvier 2011.
- La publication du décret numéro 789 du 24 juin 2011 qui prévoit une contribution supplémentaire des assurés (1 dinar par quittance Non-Vie) au titre du Fonds de Garantie des Assurés «FGA». Cette contribution vise à renforcer les ressources du FGA , chargé par l'Etat , de l'opération d'indemnisation des sinistrés suite aux événements survenus dans le pays en 2011. Ce mécanisme d'indemnisation permet aux victimes de bénéficier d'une indemnisation complémentaire par rapport à celle accordée par les Compagnies d'assurances pour les victimes assurées et une indemnisation partielle pour les victimes non assurées.

- La publication du décret-loi numéro 40 de l'année 2011 en date du 19 mai 2011 se rapportant aux dédommagements résultants des événements survenus en Tunisie en janvier 2011.
- La publication du décret numéro 790 du 27 juin 2011 fixant la procédure et les conditions d'application des dispositions du décret-loi numéro 40 de l'année 2011 du 19 mai 2011.
- La publication de l'arrêté du Ministre des Finances du 3 mars 2012, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation (révision de l'article 19 relatif à la méthode de calcul de la provision pour risque en cours).
- La prorogation pour l'année 2011 de la mesure de prise en charge par l'Etat, pendant trois ans et selon un schéma dégressif, des primes d'assurances Grêle et Incendie récolte découlant des contrats souscrits par des agriculteurs au profit d'organismes prêteurs, à l'occasion de l'obtention de crédits saisonniers.
- La signature d'un accord-cadre entre les Compagnies d'assurances aux fins d'une application harmonieuse des tarifs pour les assurances Automobiles.
- La poursuite du programme de la mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics (Comité Générale des Assurances) et ce à travers le lancement d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2012-2016). Ce contrat programme vise essentiellement à améliorer le taux de pénétration du secteur des assurances dans un objectif de hisser davantage sa contribution dans l'effort global de développement de l'économie nationale.

2.2 Point de la situation des sinistres déclarés suite aux événements ayant marqué la Tunisie en 2011 :

Suite aux événements survenus en Tunisie tout au long de l'année 2011, l'Astrée a enregistré un ensemble de déclarations de sinistres ayant touché nos assurés et qui rentrent dans le cadre de la garantie « Emeutes et Mouvements Populaires » totalisant un montant global d'indemnisation, estimé, au 31 décembre 2011, à 9,3 MD. La plupart de ces dossiers ont été définitivement réglés.

Il est à préciser que les dits sinistres, malgré leur importance, n'ont qu'un impact limité sur le résultat global de la Compagnie du fait des mécanismes de la réassurance.

2.3 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

- **Production 2011 :**
 - Un niveau de croissance de l'activité globale de la Compagnie **relativement satisfaisant (+11,28%)** contre (8,10% en 2010). Au terme de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires de notre Compagnie (hors acceptations) s'est établi à un montant de 101 929 249 DT contre 91 594 396 DT, une année auparavant, soit une enveloppe additionnelle de 10 334 853 DT. Celle-ci est véhiculée essentiellement par les branches Maladie (+3 117 272), Transport et Aviation (+ 2 744 196 DT), Vie (+1 922 457 DT) et les risques spéciaux (+1 196 236 DT) qui constituent les vrais vecteurs de la croissance enregistrée en 2011.
 - L'expansion de la branche **Vie** se confirme, elle constitue, non seulement, le **principal vecteur de croissance de la Compagnie**, confirmant sa position en **deuxième rang** dans la structure du portefeuille de la Compagnie avec une évolution de 18,60%.

- Quant à la part de la branche Automobile dans la production globale de la Compagnie, elle est en diminution de 3,11 point (28,48% contre 31,59% en 2010). Cette branche conserve sa position au premier rang. Elle continue, par conséquent, à prédominer la structure globale du portefeuille de la Compagnie.

▪ **Structure du portefeuille :**

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie en 2011 s'est accompagnée d'une certaines modification de la structure du portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La part de l'**Automobile** est en **recul** de **3,11 points**, en passant de 31,59% à **28,48%**, pendant la période de référence.
- La part de la **Maladie** a progressé de **1,61 point**, en passant de 14,36% à **15,97%** au 31/12/2011.
- La **part cumulée** des deux branches à faible valeur ajoutée, à savoir l'**Automobile et la Maladie** est en **recul de 1,51 point (44,46%** contre 45,96% au 31/12/2011).
- La branche **Transport et aviation** a connu une **croissance** de **1,38 points** de sa part de production (**14,33%** contre 12,95% en 2010).
- Les **Risques Spéciaux** ont vu leur part **croître** de **0,92 point (3,4%** contre 2,48% en 2010).
- La branche **Vie**, malgré le **recul** de sa part de **0,12 point (19,66%** contre 19,78% en 2010), se maintient au 2^{ième} rang dans la structure du portefeuille de la Compagnie.

▪ **Sinistres :**

- La **sinistralité globale de la Compagnie** appréciée à travers le ratio : Sinistres Déclarés rapportés aux primes émises s'est légèrement améliorée par rapport à l'année passée (0,47 points) en passant, pendant la période de référence, de 58,13% à **57,66%**.
- Le niveau de la sinistralité globale de la Compagnie demeure assez favorable en dépit de son aggravation d'environ 8 points durant les deux dernières années. Néanmoins celle-ci est sans impact significatif sur le résultat global de la compagnie du fait qu'elle se trouve, en majeure partie, liée à des risques fortement ou totalement réassurés.

▪ **Encaissements :**

- Une baisse de **2,66 point** du **ratio d'encaissement** en s'établissant au 31/12/2011 à **79,46%** contre **82,12%** à la même date en 2010.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements de la Compagnie totalise au 31 décembre 2011 un montant net de 247 715 877 DT contre 221 722 623 DT à la même date en 2010, soit une croissance de 11,72%.
- Le revenu total des placements de la Compagnie (net de charges) est arrêté en 2011 à 14 236 678 DT contre 13 012 377 DT en 2010, en évolution de 9.4% Ceci est imputable en grande partie à la plus value sur cession des placements.

- **Réassurance & Acceptation**

- Les soldes de la réassurance et de l'acceptation Vie & Non Vie se sont élevés au 31/12/2011 respectivement à 7 552 185 DT (Perte) et 111 752DT (bénéfice) contre 5 808 885 DT (Perte) et 99 055 DT (Bénéfice) au 31/12/2010.

- **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2011, les produits techniques sont relatifs principalement aux honoraires perçus dans le cadre de notre représentation des clubs de l'assurance Transport et autres.
- Les charges techniques non vie et vie se sont élevés respectivement à 2 565 KDT et 278 KDT contre 2 732 KDT et 23 KDT une année auparavant.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 Opérations techniques d'assurance non vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Participations aux bénéfices versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régulateurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours qui excèdent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques de rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

- **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

- **Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfiques et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	216 960	-	-	216 960
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	23 968 380	4 803 407	156 141	28 927 928
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	3 318 836	-	-	3 318 836
Créances nées d'opération de Réassurance	3 378 835	-	614 433	3 993 268
Personnel	64 003	-	-	64 003
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 796 177	-	-	2 796 177
Débiteurs divers	212 941	421 524	-	634 465
Total :	33 956 132	5 224 931	770 574	39 951 637

Dettes	Moins d'un an	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	4 698 473	935 187	5 633 660
Dettes nées d'opération de réassurance	6 189 484	-	6 189 484
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	725 380	-	725 380
Dépôts et cautionnements reçus	-	437 642	437 642
Personnel	701 741	-	701 741
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 919 122	-	3 919 122
Créditeurs divers	355 110	-	355 110
Total :	16 589 310	1 372 829	17 962 139

5.4 Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2011 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2010	20 000 000	33 901 373	6 723 315	-	550 752	16 090 570
Affectation	-	5 000 000	4 513 750	6 400 000	176 820	<16 090 570>
Résultat	-	-	-	-	-	13 218 138
Solde au 31/12/2011	20 000 000	38 901 373	11 237 065	-	727 572	13 218 138

Conformément à la décision de l'AGO en date du 25 Mai 2010, la répartition du résultat 2010 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2010	16 090 570
Résultat reporté	<u>550 752</u>
Total à distribuer	<u>16 641 322</u>
Dividendes	6 400 000
Réserves facultatives	5 000 000
Réserve pour réinvestissement exonérés	4 513 750
Résultat reporté	727 572

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2011.

5.5 Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour sinistres à payer Vie et Non Vie				
	Non Vie	Vie	31/12/2011	31/12/2010
Provision pour sinistres à payer	86 036 844	1 490 602	87 527 446	76 418 237
Chargement de gestion	5 440 307	397 188	5 837 495	5 118 523
Prévision de recours à encaisser	<1 113 154>	-	<1 113 154>	<927 644>
Provision SAP Acceptations	125 981	-	125 981	173 729
Total :	90 489 978	1 887 790	92 377 768	80 782 845

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note – A 1 – Actifs incorporels

	Montant brut	Amortis- sements / Résorption	VNC 31/12/2011	VNC 31/12/2010
Logiciels	630 874	543 616	87 258	7 836
Total :	630 874	543 616	87 258	7 836

Note – A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amortis- sements	VNC 31/12/2011	VNC 31/12/2010
AC 21 – Installations techniques et machines	5 391 365	4 514 820	876 545	351 236
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	892 679	823 302	69 377	71 053
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	9 729	-	9 729	12 036
Total :	6 293 773	5 338 122	955 651	434 325

Note – A 3 – Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

	Montant brut	Amortissements	VNC 31/12/2011	VNC 31/12/2010
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	1 796 840	2 058 662	2 146 694
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 275 156	2 330 692	3 944 464	4 088 556
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000
Total :	10 820 658	4 127 532	6 693 126	6 925 250

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2011	VNC 31/12/2010
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	24 482 876	-	24 482 876	24 482 876
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	6 004 899	-	6 004 899	6 004 899
Total :	30 487 775	-	30 487 775	30 487 775

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2011	VNC 31/12/2010
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	58 579 518	1 510 310	57 069 208	56 278 142
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	86 074 949	416	86 074 533	61 919 783
AC 333 – 334 Prêts	972 223	120 027	852 196	933 155
AC 335 – Dépôts monétaires	66 020 000	-	66 020 000	64 675 000
Total :	211 646 690	1 630 753	210 015 937	183 806 080

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour primes non acquises acceptations	393 060	329 789
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	125 980	173 729
Total :	519 040	503 518

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	31/12/2011	31/12/2010
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	7 515 177	5 920 816
AC 530 – Provisions pour sinistres vie	45 053	-
AC 531 – Provisions pour sinistres non vie	16 248 625	8 880 609
AC 550 – Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non vie	203 952	-
AC 561 - Provisions pour sinistres non vie (1)	1 196 704	856 596
Total :	25 209 511	15 658 021

(1) Cette provision constitue la part des réassureurs dans la provision pour risques encourus.

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

	31/12/2011	31/12/2010
Primes acquises et non émises maladie	2 159 652	1 838 300
Primes acquises et non émises invalidité	496 656	406 211
Primes acquises et non émises vie	899 682	380 990
Primes acquises et non émises responsabilité civile	457 811	444 735
Primes acquises et non émises Assurance Crédit	67 313	49 000
S/Total :	4 081 114	3 119 236
Primes à annuler	<3 864 154>	<3 039 165>
Total :	216 960	80 071

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	31/12/2011	31/12/2010
Quittances de primes à recevoir	26 201 537	20 606 424
Quittances de primes à recevoir P/C Co-assureurs	72 795	60 925
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	1 941 762	1 401 049
Effets en portefeuille	575 390	119 837
Chèques impayés	136 444	56 437
S/Total :	28 927 928	22 244 672
Provisions au titre des arriérés primes	<2 751 227>	<2 157 111>
Provision au titre des chèques impayés	<135 443>	<55 438>
Provision au titre des effets impayés	<192 241>	<119 838>
Total :	25 849 017	19 912 285

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2011	31/12/2010
Avances sur recours matériels	680 274	674 598
Avances sur recours corporels	504 136	163 829
Indemnisation Directe des Assurés	1 016 400	688 920
Sinistres officiels	274	2 822
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 117 752	687 582
Provisions pour dépréciation de créances	<183 239>	<175 855>
Total	3 135 597	2 041 896

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

	31/12/2011	31/12/2010
Cessionnaires	3 555 991	4 362 212
Cédantes	437 277	404 023
Total :	3 993 268	4 766 235
Provision pour dépréciation de créances	<614 433>	<614 433>
Total :	3 378 835	4 151 802

A 5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

	31/12/2011	31/12/2010
Avances au personnel	15 465	23 315
Autres avances	48 538	67 500
Total :	64 003	90 815

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	31/12/2011	31/12/2010
Avances sur impôts/sociétés	58 317	43 479
Acomptes provisionnels	2 673 253	3 234 757
Autres	64 607	31 586
Total :	2 796 177	3 309 822

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	31/12/2011	31/12/2010
Compte de liaison avec la délégation Maroc (1)	421 524	421 524
Autres	212 941	219 622
S/Total	634 465	641 146
Provision pour dépréciation	<631 915>	<631 915>
Total :	2 550	9 231

(1) Le solde de la succursale au Maroc est intégralement provisionné au 31/12/2011 pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	31/12/2011	31/12/2010
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	3 559 497	1 250 406
Effets remis à l'encaissement	1 428 055	1 298 145
Comptes bancaires en Devises	4 940	31 817
Caisse	1 470	725
Total :	4 993 962	2 581 093

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élève au 31/12/2011 à 2 038 318 DT contre 2 691 029 DT au 31/12/2010.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	4 722 131	4 176 229
loyers échus et à recevoir	186 745	162 648
Total :	4 908 876	4 338 877

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	31/12/2011	31/12/2010
Autres charges constatées ou payées d'avance	14 134	28 016
Encaissements ou règlements en instance d'imputation	-	-
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	101 701	107 910
Total :	121 605	141 696

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note P1 - Capitaux propres

	31/12/2011	31/12/2010
P 1.1 – Capital social	20 000 000	20 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	38 901 373	33 901 373
Réserve légale	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	32 175 370	27 175 370
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	11 237 065	6 723 315
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	9 288 380	4 774 630
P 1.4 – Résultat reporté	727 572	550 752
S/Total :	70 866 010	61 175 440
P 1.5 – Résultat de la période	13 218 138	16 090 570
Total capitaux propres avant affectation :	84 084 148	77 266 010

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges, s'élevant à 933 798 DT, n'a pas varié par rapport au 31 décembre 2010.

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	31/12/2011	31/12/2010
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	22 204 450	21 202 790
PA 320 – Provisions d'assurance vie	80 301 779	66 905 824
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	1 887 790	1 605 721
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	90 489 978	79 177 124
PA 340 – Provisions pour P.B Vie	1 100 647	755 156
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	1 019 788	711 599
PA 360 Provision pour égalisation et équilibrage non vie (1)	241 349	401 397
PA 350 – Autres provisions techniques vie	654 766	620 652
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	3 773 868	2 314 587
- Réserve pour risques en cours (2)	1 604 143	969 548
- Réserve mathématique de rentes	2 118 434	1 288 025
- Réserve d'invalidité	31 647	37 370
- Arrérages à payer	19 644	19 644
Total :	201 674 415	173 694 850

(1) En application de l'arrêté du 27 février 2001, une provision pour égalisation et équilibrage assurance crédit et grêle ont été comptabilisées pour un montant de 241 349 dinars et représentant 75% de l'excédant des branches constaté en 2011.

(2) Suite à l'aggravation du rapport des charges de sinistres aux primes acquises de deux années 2011 et 2010 relatif aux sinistres importants de la branche « Incendie » survenus au cours de l'exercice 2011, une provision pour risques en cours a été constatée pour un montant de 1 604 143 dinars.

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour primes non acquises	7 515 177	2 523 963
Provisions pour sinistres vie	45 053	-
Provisions pour sinistres non vie	7 668 345	5 935 232
Total :	15 228 575	8 459 195

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	31/12/2011	31/12/2010
Commissions sur arriérés	2 764 551	2 139 776
Comptes de régularisation	1 870 756	1 365 186
Comptes intermédiaires sinistres maladie	322 078	277 533
Primes affaires collectives à payer	676 275	573 107
Total :	5 633 660	4 355 602

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	31/12/2011	31/12/2010
Recours client	41 385	46 708
Sinistres officieux	267 882	280 007
Comptes de régularisation Sinistres	416 113	644 116
Total :	725 380	970 831

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

	31/12/2011	31/12/2010
Cessionnaires	5 715 958	4 183 243
Rétrocessionnaires	26 878	27 531
Cédantes	446 648	446 647
Total :	6 189 484	4 657 421

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	368 753	380 003
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	68 889	67 989
Total :	437 642	447 992

P 2.5.2 – Personnel

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes provisionnées pour congés payés	364 347	346 264
Autres charges à payer	312 588	307 602
Autres dettes	24 806	4 756
Total :	701 741	658 622

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	31/12/2011	31/12/2010
Retenues à la source	155 937	227 642
Taxes d'assurance à payer	407 993	404 006
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	2 533 833	3 083 230
CNSS	521 359	424 085
Autres charges sociales à payer	300 000	82 076
Total :	3 919 122	4 221 039

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

	31/12/2011	31/12/2010
Actionnaires, dividendes à payer	121 448	106 179
Autres crédoiteurs divers	233 662	2008
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	-	13 750
Total :	355 110	121 937

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	31/12/2011	31/12/2010
Encaissements en instance d'affectation	79 759	78 473
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	68 126	11 278
Autres comptes de régularisation Passif	1 443 238	1 294 374
Total :	1 591 123	1 384 125

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe N°12 et N°13.

6.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

Catégorie	Nombre	
	31/12/2011	31/12/2010
Cadres	108	102
Agents d'encadrement	25	26
Agents d'exécution	21	26
Personnel de services	2	2
Personnel en détachement	2	4
Total :	158	160

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2011 à la somme de 6 075 007 DT et sont ventilés comme suit :

Nature	Montant	
	31/12/2011	31/12/2010
Salaires	3 401 558	3 183 656
Charges sociales	994 290	1 004 799
Assurance collective vie	1 482 757	1 620 925
Personnel en détachement	196 402	350 071
Total :	6 075 007	6 159 451

6.5 Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de 7 674 082 DT, se détaille comme suit :

Catégorie	Montant	
	31/12/2011	31/12/2010
Agents généraux	4 533 673	4 437 762
Courtiers	1 820 343	1 510 127
Autres commissions	1 271 692	960 031
Commissions Acceptations	48 374	42 009
Total :	7 674 082	6 949 929

6.6 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de 101 929 249 DT au 31 décembre 2011, et se détaille comme suit :

Zones	Montant	
	31/12/2011	31/12/2010
Nord	86 406 106	75 724 082
Centre	5 807 250	5 799 241
Sud	9 715 893	10 071 073
Total :	101 929 249	91 594 396

6.7 Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Profits exceptionnels	53 958
Profits sur exercices antérieurs	87 815
Total :	141 773

6.8 Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

	Montant	
	31/12/2011	31/12/2010
Résultat Comptable	15 607 195	19 060 852
Réintégrations	754 308	870 006
Déductions	<6 241 872>	<6 930 588>
Résultat fiscal avant réinvestissements exonérés	10 119 631	13 000 270
Réinvestissements exonérés	<3 293 750>	<4 513 750>
Résultat fiscal	6 825 881	8 486 520
Impôt sur les sociétés	<2 389 057 >	<2 970 282>
Résultat Net de l'exercice	13 218 138	16 090 570

6.9 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	66 905 824
Charges de provisions au 31/12/2011	16 344 060
Total :	83 558 587
Capitaux échus et rachats polices vie	<2 948 105>
	80 301 779

6.10 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2011 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2010.

10. Diligences spécifiques

Conformément à l'article 58 bis du code des assurances, la marge de solvabilité minimum de la compagnie est évaluée au 31 décembre 2011 à 18 325 KDT. Ainsi, Les capitaux propres s'élevant à 84 084 KDT représentent plus de 4,59 fois la marge de solvabilité minimum.

Conformément à l'arrêté des ministres de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques s'élève au 31/12/2011 à 122,61%.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2011

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 130 658	6 003 126	16 565 556	10 562 430
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	61 324 504	59 814 192	93 523 663	33 709 471
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	18 542 607	18 542 607	21 138 336	2 595 729
Autres parts d'OPCVM (4)	9 200 183	9 200 183	10 293 646	1 093 463
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	86 074 949	86 074 533	86 074 533	-
Prêts hypothécaires	498 377	498 377	498 377	-
Autres prêts et effets assimilés	473 845	353 818	353 818	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	519 040	519 040	519 040	-
Autres dépôts (6)	66 020 000	66 020 000	66 020 000	-
Total :	253 474 163	247 715 876	295 676 969	47 961 093
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>		231 954 240		
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>		15 329 166		

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée à la clôture de l'exercice 2004 actualisée chaque année par les taux d'inflation constatés

(2) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Actions cotées :	12 046 705	45 756 176
Actions non cotées :	47 767 487	47 767 487
Total :	59 814 192	93 523 663

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :

	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations cotées :	19 456 000	19 456 000
Obligations non cotées :	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons de trésor :	60 896 533	60 896 533
Total :	86 074 533	86 074 533

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Inventaire 2009</i>					
Règlements cumulés	24 454 737	31 613 423	24 514 214	41 391 497	14 344 621
Provisions pour sinistres	3 995 636	8 359 602	10 917 115	14 619 426	26 109 052
Total charges des sinistres	28 450 373	39 973 025	35 431 329	56 010 923	40 453 673
Primes acquises	46 168 282	57 198 232	59 548 670	64 011 777	66 908 625
% sinistres / primes acquises	61,62%	69,89%	59,50%	87,50%	60,46%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2006	2007	2008	2009	2010
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	32 755 494	26 394 744	44 848 026	23 806 489	23 004 982
Provisions pour sinistres	6 140 005	6 864 731	9 725 929	13 863 387	29 012 562
Total charges des sinistres	38 895 499	33 259 475	54 573 955	37 669 876	52 017 544
Primes acquises	57 198 232	59 548 670	64 011 777	66 908 625	72 449 756
% sinistres / primes acquises	68,00%	55,85%	85,26%	56,30%	71,80%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	28 563 085	50 888 597	30 995 408	40 024 875	23 947 473
Provisions pour sinistres	5 096 325	6 528 691	9 148 466	19 012 913	35 077 098
Total charges des sinistres	33 659 410	57 417 288	40 143 874	59 037 788	59 024 571
Primes acquises	59 548 670	64 011 777	66 908 625	72 449 756	79 741 133
% sinistres / primes acquises	56,52%	89,70%	60,00%	81,49%	74,02%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2011

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		596 707	596 707	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 378 726	13 711 155	15 089 881	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		80 278	80 278	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 378 726	14 388 140	15 766 866	
Intérêts		260 698	260 698	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	111 010	1 158 480	1 269 490	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	111 010	1 419 178	1 530 188	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2011

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	561	9 974 953	1 080 271	9 427 810	20 483 595
Charges de prestations	<287 779>	<1 916 339>	<450 565>	<2 229 845>	<4 884 528>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<161 761>	<4 690 377>	64 226	<8 733 278>	<13 521 190>
Solde de souscription :	<448 979>	3 368 237	693 932	<1 535 313>	2 077 877
Frais d'acquisition	<27 529>	<461 616>	<52 971>	<462 289>	<1 004 405>
Autres charges de gestion nettes	<32>	<555 027>	<60 108>	<524 582>	<1 139 749>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<27 561>	<1 016 643>	<113 079>	<986 871>	<2 144 154>
Produits nets de placements	444 934	1 087 498	196 764	2 586 955	4 316 151
Participation aux résultats	<453 281>	<7 147>	<250 097>	-	<710 525>
Solde Financier :	-8 347	1 080 351	-53 333	2 586 955	3 605 626
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<171 830>	-	-	<171 830>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	59 168	-	-	59 168
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	45 053	-	-	45 053
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	-	2 157	-	-	2 157
Solde de réassurance :	0	<65 452>	0	0	<65 452>
Résultat technique 2011 :	<484 887>	3 366 493	527 520	64 771	3 473 897
Résultat technique 2010 :	<986 364>	3 257 862	170 588	<439 546>	2 002 540
	501 477	108 631	356 932	504 317	1 471 357
Variation 2011 - 2010 :	51%	3%	209%	115%	73%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie		3 295		25 978	29 273
Rachats Vie payés	34 219	0	178 066	10 587	222 872
Capitaux échus Vie	253 560	5 894	272 500	2 193 279	2 725 233
Intérêts techniques bruts de l'exercice					
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	7 793 621	20 799 583	3 388 233	48 629 045	80 301 779
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	7 233 981	16 416 754	3 235 666	40 019 423	66 905 824

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2011**

	Raccordement	Total
Primes Acquisées	PRV11	20 483 595
Charges de prestations	CHV11	<4 884 528>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV2	<13 521 190>
Solde de souscription :		2 077 877
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<1 004 405>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<1 139 749>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<2 144 154>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	4 316 151
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<710 525>
Solde Financier :		3 605 626
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<171 830>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	59 168
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	45 053
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	2 157
Solde de réassurance :		<65 452>
Résultat technique :		3 473 897
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		29 273
Montants des rachats Vie		222 872
Capitaux échus Vie		2 725 233
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		80 301 779
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		66 905 824

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2011**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	80 742 794
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 001 660>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<45 097 088>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	<12 787 167>
Solde de souscription :		21 856 879
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<4 018 124>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<7 193 237>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<11 211 361>
Produits nets de placements	PRNT3	6 215 773
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<1 554 181>
Solde Financier :		4 661 592
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<26 632 083>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	6 656 652
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	7 912 075
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	4 867 944
Solde de Réassurance :		<7 195 412>
Résultat technique :		8 111 698
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		22 204 450
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		21 202 790
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		90 489 978
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		79 177 124
Autres provisions techniques à la clôture		3 773 868
Autres provisions techniques à l'ouverture		2 314 587

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »

45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- L'audit des états financiers de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total net de bilan de **321 474 198 dinars** et un résultat bénéficiaire de **13 218 138 dinars** ;
- Les autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction de la Compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES «ASTREE », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE » de la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières.

Fait à Tunis, le 05 Avril 2012.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC MAZARS

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Des membres du personnel de la Banque de Tunisie sont détachés auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2011 s'élève à 196 402 Dinars, dont 13 334 dinars relatifs à l'ancien Président Directeur Général qui était en place jusqu'au mois de Janvier 2011. Ce détachement n'a pas fait l'objet de convention écrite entre les deux sociétés.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre gracieux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie en contre partie de la mise à la disposition de cette dernière de locaux dans le cadre des contrats de bancassurance et une convention de location à titre onéreux d'un local avec la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 1^{er} mars 2005, a arrêté la rémunération du Président Directeur Général en place jusqu'au mois de janvier 2011, à 160 KDT par année, soit 13 334 DT au titre du mois de janvier 2011.

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 03 février 2011, a arrêté la rémunération du Président Directeur Général à 150 KDT par année.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Président Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2011, se présentent comme suit (en DT) :

	PDG durant le mois de janvier 2011	PDG à partir du mois de février 2011	Administrateurs
Charges de l'exercice			
Avantages à court terme	13 334	141 667	-
Jetons de présence	8 750	17 500	53 750
TOTAL	22 084	159 167	53 750

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 05 Avril 2012.

Les commissaires aux comptes

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF
ECC Mazars

Chiheb GHANMI
La Générale d'Audit & Conseil

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE.

BILAN
AU 31/12/2011

ACTIF	Note	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	3-1	115 541 381	115 012 403
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 137 334	8 649 741
b-Obligations et valeurs assimilées		114 404 047	106 362 662
c-Autres valeurs			
AC2-Placements monétaires et disponibilités		31 672 682	66 354 416
a-Placements monétaires	3-3	20 570 700	25 597 873
b-Disponibilités	3-5	11 101 982	40 756 543
TOTAL ACTIF		147 214 063	181 366 819
PASSIF			
PA1-Opérateurs créditeurs	3-8	172 403	207 797
PA2-Autres créditeurs divers	3-9	293 167	292 066
TOTAL PASSIF		465 570	499 863
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-Capital	3-6	140 424 035	174 338 384
CP2-Sommes distribuables		6 324 458	6 528 572
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3-7	514	1 441
b-Sommes distribuables de la période	3-7	6 323 944	6 527 131
ACTIF NET		146 748 493	180 866 956
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		147 214 063	181 366 819

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

LIBELLE	NOTE	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2010</u>
		<u>Au 31/12/2011</u>	<u>Au 31/12/2010</u>
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-2	7 036 805	5 554 409
a-Dividendes		1 904 622	977 115
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 132 183	4 577 294
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-4	1 536 179	1 676 261
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 572 984	7 230 670
CH 1-Charges de gestion des placements	3-10	729 359	700 578
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 843 626	6 530 092
CH 2-Autres charges	3-11	235 046	255 577
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 608 580	6 274 515
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-1 284 636	252 616
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 323 944	6 527 131
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 284 636	-252 616
-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-260 279	154 349
-Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-810 266	302 974
-Frais de négociation		-102	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 537 933	6 731 838

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
DU 01/01/2011 AU 31/12/2011**

	<u>Du 01/01/2011</u>	<u>Du 01/01/2010</u>
	<u>Au 31/12/2011</u>	<u>Au 31/12/2010</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a-Résultat d'exploitation	7 608 580	6 274 515
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-260 279	154 349
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-810 266	302 974
d-Frais de négociation de titres	-102	-
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 587 502	-8 084 239
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a-Souscriptions	220 199 702	369 517 105
-Capital	214 711 300	359 645 900
-Régularisation des sommes non distribuables	-2 527 726	-3 524 511
-Régularisation des sommes distribuables	8 016 128	13 395 716
b-Rachats	-254 268 596	-314 808 576
-Capital	-247 929 800	-307 229 600
-Régularisation des sommes non distribuables	2 902 524	2 961 681
-Régularisation des sommes distribuables	-9 241 320	-10 540 657
VARIATION DE L'ACTIF NET	-34 118 463	53 356 128
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-en début de période	180 866 956	127 510 828
b-en fin de période	146 748 493	180 866 956
<u>AN 5- NOMBRE D' ACTIONS (ou de part)</u>		
a-en début de période	1 755 294	1 231 131
b-en fin de période	1 423 109	1 755 294
VALEUR LIQUIDATIVE	103,118	103,041
DIVIDENDE DISTRIBUE	3,719	4,453
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	3,68%	3,79%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition ajusté de l'échelonnement linéaire de la prime ou décote et majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 115 541 381 DT contre 115 012 403 DT au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'acquisition	113 054 720	112 662 134
- Obligations et valeurs assimilées	111 907 579	104 084 209
- Actions SICAV Obligataires	1 147 141	8 577 925
Plus ou moins values potentielles	-813 482	- 553 203
-Obligations et valeurs assimilées	- 803 675	- 625 018
- Actions SICAV	-9 807	71 815
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assim.	3 300 143	2 903 472
Total	115 541 381	115 012 403

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 7 036 805 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre un montant de 5 554 409 DT pour la même période en 2010, et se détaillent ainsi :

Libellé	2011	2010
- Revenus des Obligations	5 132 183	4 577 294
- Revenus des Actions OPCVM	1 904 622	977 115
Total	7 036 805	5 554 409

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 20 570 700 DT contre 25 597 873 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Certificats de dépôts	10 000 000	15 000 000
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	296 266	329 600
- Billet de trésorerie	10 193 344	10 193 344
- Intérêts courus sur Billet de trésorerie	81 090	74 929
Total	20 570 700	25 597 873

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 à 1 536 179 DT contre 1 676 261 DT pour la même période en 2010, et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant, les intérêts sur les placements à terme, CD et les billets de trésorerie.

Libellé	2011	2010
- Intérêts/ compte courant	31 062	18 559
- Intérêts/ Placements à terme	389 809	564 481
- Intérêts/ CD	573 500	620 964
- Intérêts/ Billets de trésorerie	541 808	465 328
-Ecart/Mise en pension livrée	-	6 929
Total	1 536 179	1 676 261

3- 5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 11 101 982 DT contre 40 756 543 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Avoirs en banque	7 506 624	32 516 111
- Sommes à l'encaissement	1 111 020	1 324 576
- Sommes à régler	-7 700 887	-3 344 269
- Ecart sur intérêts courus/Cpte courant	3 829	40 704
- Dépôt à termes	10 000 000	10 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	181 396	219 421
Total	11 101 982	40 756 543

3-6 Note sur le capital

Capital au 31/12/2010

- Montant	174 338 384
- Nombre de titres	1 755 294
- Nombre d'actionnaires	898

Souscriptions réalisées

- Montant	212 183 574
- Nombre de titres	2 147 113
- Nombre d'actionnaires nouveaux	265

Rachats effectués

- Montant	-245 027 276
- Nombre de titres	2 479 298
- Nombre d'actionnaires sortants	361

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles	-260 279
- Plus values réalisées sur cession de titres	-810 266
- Frais de négociation	-102

Capital au 31/12/2011

- Montant	140 424 035
- Nombre de titres	1 423 109
- Nombre d'actionnaires	802

3- 7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice 2011 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Sommes distribuables de l'exercice	6 323 944	6 527 131
Sommes distribuables des exercices antérieurs	514	1 441
Total	6 324 458	6 528 572

3- 8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 172 403 DT contre un solde de 207 797 DT au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Gestionnaire	96 920	117 146
- Dépositaire	75 483	90 651
Total	172 403	207 797

3- 9 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 293 167 DT au 31/12/2011 contre un solde de 292 066 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	34 952	32 823
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 096	1 096
- Dividende à payer exercice 2008	35 735	36 992
- Dividende à payer exercice 2009	18 386	19 112
- Dividende à payer exercice 2010	699	-
- CMF à payer	13 418	17 337
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	44 231	39 004
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	923
- Etat taxes à payer	1 382	2 427
Total	293 167	292 066

3- 10 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 729 359 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 contre 700 578 DT pour la même période en 2010, et se détaille ainsi :

Libellé	2011	2010
- Rémunération du gestionnaire	416 777	387 721
- Rémunération du dépositaire	312 582	312 857
Total	729 359	700 578

3- 11 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 235 046 DT pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, contre 255 577 DT pour la même période en 2010 et se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires	20 822	20 000
- Redevance CMF	176 600	176 756
- Frais de publicité et publications	11 000	8 030
-Autres charges/Services bancaires	793	865
-Frais sur mise en pension de Titres	-	26 144
- Jetons de présence	4 000	4 000
- TCL	21 831	19 782
Total	235 046	255 577

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.236% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« Attijari Gestion » au 31/12/2011 s'élèvent à 416 776 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'Attijari Bank au 31/12/2011 s'élèvent à 312 582 DT TTC.

4- 3 Convention de pension livrée :

Attijari Obligataire Sicav a signé avec Attijari Bank la convention Cadre de pension Livrée et ce après accord du Conseil du Marché Financier. Aucune opération de pension livrée n'a été conclue entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2011

Actif Net : 146,748,493.229

VL : 103.118

Désignation du Titre	Nbre /Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif	% K Emis
OBLIGATIONS		55 903 190	57 172 568	38,84%	
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	5 000	300 000	311 303	0,21%	1,25%
AMEN BANK 2006 / AMEN BANK	10 000	600 000	622 606	0,42%	2,50%
AMEN BANK 2009 SUBORDONNE TR A/AMEN BANK	20 000	1 733 200	1 752 402	1,19%	3,33%
AMEN BANK 2010 SUBORDONNE/ AMEN BANK	30 000	2 799 990	2 831 712	1,92%	3,75%
AMEN BANK 2011 -1 TAUX FIXE / AMEN BANK	35 000	3 500 000	3 545 267	2,41%	7,00%
ATB SUBORDONNE 2009 TR A / ARAB TUNISIAN BANK	25 000	2 500 000	2 556 805	1,74%	5,00%
ATL 2009 / ARAB TUNISIAN LEASE	22 000	1 320 000	1 358 244	0,92%	7,33%
ATL 2009/3 / ARAB TUNISIAN LEASE	10 000	600 000	600 134	0,41%	3,33%
ATL 2010/ AFC	15 000	1 200 000	1 216 191	0,83%	5,00%
ATL 2010/1 TR BNA	5 000	400 000	405 397	0,28%	0,67%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	2 000 000	2 000 364	1,36%	2,67%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	1 500 000	1 500 273	1,02%	2,00%
ATTIJARI LEASING SUBBORDONNE 2009	20 000	2 000 000	2 076 383	1,41%	10,00%
ATTIJARI LEASING 2010-1	30 000	2 400 000	2 424 454	1,65%	10,00%
BH 2009 TRANCHE B / BANQUE DE L'HABITAT	50 000	5 000 000	5 199 008	3,53%	5,00%
BH SUBORDONNE 2007 / BANQUE DE L'HABITAT	10 000	600 000	601 430	0,41%	1,43%
BTE 2010 -CATEGORIE A / BTE	10 000	900 000	908 445	0,62%	1,00%
BTKD2009 / BTKD	5 000	450 000	464 449	0,32%	1,00%
CIL 2008/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	5 000	200 000	202 466	0,14%	3,33%
CIL 2009/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	600 000	611 902	0,42%	5,00%
CIL 2009/3 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	20 000	1 600 000	1 657 356	1,13%	10,00%
CIL 2011/1 / COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	10 000	1 000 000	1 033 773	0,70%	3,33%
EL WIFACK LEASING 2010	20 000	2 000 000	2 076 731	1,41%	10,00%
CONDITIONNEMENT HUILE D'OLIVE / BIAT	6 000	600 000	602 428	0,41%	6,00%
MEUBLATEX 2008 (G)/ MEUBLATEX	10 000	1 000 000	1 014 872	0,69%	10,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B / MEUBLATEX GARANTIE BT	2 000	200 000	205 902	0,14%	2,00%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C / MEUBLATEX GARANTIE BTL	1 000	100 000	102 951	0,07%	1,00%
MOURADI PALACE 2006 B / MOURADI PALACE	6 000	240 000	246 547	0,17%	7,50%

PANOBOIS 2007 TR(B) / PANOBOIS	1 500	120 000	124 535	0,08%	3,00%
PANOBOIS 2007 TR(C) / PANOBOIS	1 500	120 000	124 535	0,08%	3,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(B) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	568 696	0,39%	5,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR(D) / SOCIETE D'INVESTISSEMENT HOTELIERE EL MOURADI	7 000	560 000	568 696	0,39%	5,00%
STB 2008/2 / SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	8 000	700 000	731 613	0,50%	1,60%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	9 000 000	9 261 813	6,29%	10,00%
TUNISIE LEASING 2009-2/ TUNISIE LEASING	10 000	800 000	824 914	0,56%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010-2	20 000	1 600 000	1 606 232	1,09%	6,67%
TUNISIE LEASING 2010 SUBORDONNE	20 000	2 000 000	2 080 341	1,41%	10,00%
UIB 2009/1 / UIB	20 000	1 600 000	1 631 213	1,11%	2,00%
UIB 2011/1 CATEGORIE A / UIB	7 500	750 000	758 311	0,52%	1,50%
UIB 2011/1 CATEGORIE B / UIB	7 500	750 000	761 877	0,52%	1,50%

BTA	56 004 389	57 231 479	38,88%
------------	-------------------	-------------------	---------------

BTA6.9% MAI2022	6 860	7 353 030	7 530 494	5,12%
------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

4 000 4 320 000 4 387 614 2,98%

2 860 3 033 030 3 142 881 2,14%

BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750	264 060	0,18%
----------------------------	------------	----------------	----------------	--------------

250 256 750 264 060 0,18%

BTA 5.25%MARS2016	2 500	2 417 000	2 517 981	1,71%
--------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

500 484 500 503 395 0,34%

500 484 250 503 395 0,34%

500 484 000 503 395 0,34%

500 482 500 503 898 0,34%

500 481 750 503 898 0,34%

BTA 7% FEVRIER 2015	8 000	8 099 945	8 443 708	5,74%
----------------------------	--------------	------------------	------------------	--------------

5 000 5 007 500 5 277 317 3,59%

3 000 3 092 445 3 166 390 2,15%

BTA 7.5% AVRIL 2014		20 810	21 836 444	22 005 855	14,95%
	3 000	3 099 000	3 172 396	2,16%	
	2 500	2 586 250	2 643 664	1,80%	
	3 000	3 105 000	3 172 396	2,16%	
	3 500	3 624 250	3 701 129	2,51%	
	2 500	2 590 000	2 643 664	1,80%	
	2 000	2 068 000	2 114 931	1,44%	
	3 960	4 393 228	4 187 563	2,85%	
	350	370 716	370 113	0,25%	
BTA 6.1% OCTOBRE 2013		8 650	8 548 546	8 717 360	5,92%
	500	491 370	503 894	0,34%	
	200	196 553	201 557	0,14%	
	1 300	1 284 265	1 310 124	0,89%	
	500	491 625	503 894	0,34%	
	700	688 277	705 451	0,48%	
	750	737 482	755 840	0,51%	
	350	344 161	352 726	0,24%	
	4 350	4 314 813	4 383 875	2,98%	
BTA 6% MARS 2012		7 460	7 492 675	7 752 021	5,27%
	7 460	7 492 675	7 752 021	5,27%	
OPCVM			1 147 141	1 137 334	0,77%
SICAV OBLIGATAIRE					
TUNISO EMIRATIE SICAV		11 000	1 147 141	1 137 334	0,77%
Certificats de dépôt auprès d'Attijari Bank			10 000 000	10 296 266	6,99%
DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
14/04/2010	5,05%	2 ANS	10 000 000	10 296 266	6,99%

Billets de trésorerie auprès d'Attijari Leasing			10 193 344	10 274 434	6,979%
--------------------------------------------------------	--	--	-------------------	-------------------	---------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
10/11/2011	5,40%	90 jours	992 864	999 041	0,68%
21/10/2011	5,20%	90 jours	989 733	997 925	0,68%
22/10/2011	5,45%	90 jours	2 769 890	2 793 575	1,90%
24/10/2011	5,45%	90 jours	2 473 116	2 493 662	1,69%
30/10/2011	5,45%	90 jours	2 967 740	2 990 230	2,03%

Dépôt à Terme auprès d'Attijari Bank			10 000 000	10 181 396	6,92%
---------------------------------------------	--	--	-------------------	-------------------	--------------

DATE ACQUISITION	TAUX	DUREE			
02/07/2010	TMM+0.85	5 ans	10 000 000	10 181 396	6,92%

AVOIRS EN BANQUE			920 586	0,63%
-------------------------	--	--	----------------	--------------

Avoirs en Banque	7 506 624	5,10%
Sommes à l'Encaissement	1 111 020	0,76%
Sommes à Régler	-7 700 887	-5,23%
Intérêts Courus sur Compte Courant	3 829	0,00%

TOTAL ACTIF			147 214 063	100,00%
--------------------	--	--	--------------------	----------------

PASSIFS			-465 570	-0,32%
----------------	--	--	-----------------	---------------

Opérateurs créditeurs	-172 403	-0,12%
Autres créditeurs divers	-293 167	-0,20%

ACTIF NET			146 748 493	99,68%
------------------	--	--	--------------------	---------------

Rapport Général du commissaire aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 15 avril 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Obligataire SICAV, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net positif de **146 748 493 DT**, y compris des sommes distribuables s'élevant à **6 324 458 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV », ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Au cours de l'exercice 2011, l'actif de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

Rapport Spécial du Commissaire aux comptes Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

II. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration sont composés de jetons de présence à concurrence de 500 dinars par administrateur et par présence et sont fixés par décision de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 19 avril 2005.

2. Les obligations et engagements de la société ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

Administrateurs		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme (Jetons de présence)	4 000	4 000
Total	4 000	4 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV

ATTIJARI PLACEMENTS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes **CMC – DFK International** représenté par M. Chérif BEN ZINA.

BILAN arrêté au 31/12/2011 (Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	11 774 913	13 228 595
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		10 233 317	11 206 694
b - Obligations et Valeurs assimilées		1 541 597	2 021 901
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		555 491	3 624 491
a - Placements monétaires	3-3	-	-
b - Disponibilités	3-10	555 491	3 624 491
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		12 330 405	16 853 086
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3-6	40 837	52 766
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-7	95 819	96 572
TOTAL PASSIF		136 656	149 338
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	3-4	12 007 632	16 366 558
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	186 117	337 191
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	3
b - Sommes distribuables de l'exercice		186 115	337 188
ACTIF NET		12 193 749	16 703 748
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 330 405	16 853 086

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	430 724	760 485
a - Dividendes		350 438	653 974
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		80 286	106 511
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	- 1 787	49 284
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		428 937	809 769
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-8	- 151 178	- 224 154
REVENU NET DES PLACEMENTS		277 759	585 615
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-9	- 38 944	- 56 304
RESULTAT D'EXPLOITATION		238 815	529 311
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		- 52 700	- 192 123
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		186 115	337 188
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		52 700	192 123
* Variation des +/- values potentielles sur titres		- 1 012 538	- 1 172 933
* +/- values réalisées sur cession des titres		119 217	4 571 365
* Frais de négociation		- 4 745	- 65 581
RESULTAT NET DE LA PERIODE		- 659 251	3 862 162

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/01/2011 au	Période du 01/01/2010 au
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u>		
<u>des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	238 815	529 311
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 012 538	- 1 172 933
c - +/- values réalisées sur cession de titres	119 217	4 571 365
d - Frais de négociation de titres	- 4 745	- 65 581
	- 336 463	- 316 089
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>		
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a - Souscriptions	2 033 598	8 049 766
* Capital	1 420 000	5 183 000
* Régularisation des sommes non distrib.	570 099	2 691 414
* Régularisations des sommes distrib.	43 499	175 352
* Droits d'entrée	-	-
b - Rachats	- 5 547 884	- 17 422 871
* Capital	- 3 790 000	- 11 127 000
* Régularisation des sommes non distrib.	- 1 660 959	- 5 928 395
* Régularisation des sommes distrib.	- 96 925	- 367 477
* Droits de sortie	-	-
c - Régularisation charges capitalisées	-	-
d - Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 4 510 000	- 5 827 031
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de période	16 703 748	22 530 780
b - En fin de période	12 193 749	16 703 748
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>		
a - En début de période	10 680	16 624
b - En fin de période	8 310	10 680
VALEUR LIQUIDATIVE	1 467,358	1 564,021
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-4,16%	16,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2011

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2011, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2011, ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

2- 3 Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 11 774 913 Dinars contre 13 228 595 Dinars au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Coût d'acquisition	9 039 870	9 470 710
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	7 036 883	7 503 390
- Titres OPCVM	505 667	-
- Obligations et valeurs assimilées	1 497 320	1 967 320
Plus ou moins values potentielles	2 690 766	3 703 304
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 686 637	3 703 304
- Titres OPCVM	4 129	-
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
Intérêts courus sur Obligations et valeurs	44 277	54 581
Total	11 774 913	13 228 595

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 430 724 Dinars pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, contre un montant de 760 485 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
-Revenus des actions et valeurs assimilées	205 472	264 216
- Revenus des Titres OPCVM	144 966	389 758
- Revenus des Obligations	80 286	106 511
Total	430 724	760 485

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, à (1 787) Dinars contre 49 284 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010, et représentent le montant des intérêts courus sur le compte courant et les intérêts sur les placements à terme.

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts/ Compte courant	(1787)	7 947
- Intérêts/ Billets de trésorerie	-	41 337
Total	(1 787)	49 284

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2010	
- Montant	16 366 558
- Nombre de titres	10 680
- Nombre d'actionnaires	16
Souscriptions réalisées	
- Montant	1 420 000
- Nombre de titres	1 420
- Nombre d'actionnaires nouveaux	4
Rachats effectués	
- Montant	(3 790 000)
- Nombre de titres	3 790
- Nombre d'actionnaires sortants	7
Autres effets s/capital	
- Variation des plus et moins values potentielles	(1 012 538)
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	119 217
Régularisation (Rachat)/(Souscription)	(1 090 860)
- Frais de négociation	(4 745)
Capital au 31/12/2011	
- Montant	12 007 632
- Nombre de titres	8 310
- Nombre d'actionnaires	13

3- 5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes au résultat distribuable de l'exercice 2011, et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
-Sommes distribuables de l'exercice	186 115	337 188
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	2	3
Total	186 117	337 191

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscription	Régul. Rachat	Total
-Sommes distribuables de l'exercice en cours	238 815	(1 176)	(51 524)	186 115
-Sommes distribuables des exercices antérieurs	3	-	(1)	2
Total	238 818	(1 176)	(51 525)	186 117

3- 6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à 40 837 Dinars contre 52 766 Dinars au 31/12/2010, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Gestionnaire	19 463	25 428
- Dépositaire	21 374	27 338
Total	40 837	52 766

3- 7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 95 819 Dinars contre un solde de 96 572 Dinars au 31/12/2010, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	12 000	13 140
- Dividende à payer exercice 1995	67	67
- Dividende à payer exercice 1996	13 230	13 230
- Dividende à payer exercice 1997	3 828	3 828
- Dividende à payer exercice 1998	3 159	3 159
- Dividende à payer exercice 1999	3 585	3 585
- Dividende à payer exercice 2000	66	66
- Dividende à payer exercice 2001	69	69
- Dividende à payer exercice 2002	1 078	1 078
- Dividende à payer exercice 2003	633	633
- Dividende à payer exercice 2004	6 210	6 210
- Dividende à payer exercice 2005	851	851
- Dividende à payer exercice 2006	338	338
- Dividende à payer exercice 2007	3 375	3 375
- Dividende à payer exercice 2008	134	134
- Dividende à payer exercice 2009	133	133
- Dividende à payer exercice 2010	221	
- CMF à payer	1 297	1 472
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	31 975	30 667
- TCL à régulariser	13 477	13 477
- Etat RS à payer	93	1 060
Total	95 819	96 572

3- 8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, à 151 178 Dinars contre 224 154 Dinars pour la même période en 2010, et se détaillent ainsi:

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du gestionnaire	75 589	112 077
- Rémunération du dépositaire	75 589	112 077
Total	151 178	224 154

3- 9 Note sur les autres charges

Les autres charges allant du 01/01/2011 au 31/12/2011, s'élèvent à 38 944 Dinars, contre 56 304 Dinars du 01/01/2010 au 31/12/2010, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	12 405	14 311
- Redevance CMF	15 118	22 415
- Frais de publicité et publications	10 000	8 030
- Autres charges	19	47
- TCL	1 402	11 501
Total	38 944	56 304

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011, à 555 491 Dinars contre 3 624 491 Dinars au 31/12/2010, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
- Avoirs en banque	40 459	3 473 896
- Sommes à l'encaissement (*)	3 953 481	143 178
- Sommes à régler (**)	(3 438 671)	(8 702)
- Ecart sur intérêts courus /TCN	222	16 119
Total	555 491	3 624 491

(*) Correspond principalement au rachat de 23 800 titres AOS du 30/12/2011

(**) Correspond principalement au rachat de 2 350 titres APS du 30/12/2011

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « ATTIJARI GESTION ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« ATTIJARI GESTION » au 31/12/2011, s'élèvent à 75 589 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « ATTIJARI BANK ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au 31/12/2011, s'élèvent à 75 589 Dinars TTC.

PORTEFEUILLE AU 31/12/2011

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2011	%Actif
Actions & Valeurs assimilées		7 036 883	9 723 520	78,86%
ATTIJARI LEASING	34 048	744 231	1 395 968	11,32%
MONOPRIX	29 043	588 668	822 382	6,67%
BANQUE DE TUNISIE	65 000	428 473	695 955	5,64%
ENNAKL	69 373	869 471	665 148	5,39%
ATTIJARI BANK	29 764	635 470	556 646	4,51%
TUNISIE LEASING	18 314	340 656	528 084	4,28%
ADWYA	62 000	291 134	436 604	3,54%
ARAB TUNISIAN BANK	69 168	261 437	408 783	3,32%
SFBT	27 460	289 283	357 282	2,90%
BIAT	4 750	299 317	353 609	2,87%
AMEN BANK	5 255	173 517	343 262	2,78%
CIL	17 442	91 212	315 159	2,56%
SIMPAR	5 425	136 356	312 974	2,54%
UBCI	7 017	115 038	307 780	2,50%
BNA	20 000	232 228	240 360	1,95%
GIF FILTER	38 307	104 405	220 227	1,79%
SITS	59 500	152 319	215 152	1,74%
BTE ADP	6 601	158 698	196 901	1,60%
ASSAD	16 565	130 506	175 556	1,42%
TUNIS RE	14 750	103 250	168 652	1,37%
SPDIT	23 970	149 310	160 695	1,30%
TUNISIE PROFILE	23 622	81 808	140 575	1,14%
ATL	23 102	84 311	126 738	1,03%
ESSOUKNA	14 000	70 835	113 946	0,92%
SOMOCER	27 500	58 285	99 578	0,81%
POULINA GROUP HOLDING	8 100	44 625	66 201	0,54%
TELNET HOLDING	6 845	39 701	60 003	0,49%
CIMENT DE BIZERTE	6 800	78 200	53 856	0,44%
TUNINVEST	5 000	34 500	49 730	0,40%
ELECTROSTAR	11 211	166 185	42 714	0,35%
UIB	1 500	26 285	28 383	0,23%
SERVICOM	2 000	6 500	21 998	0,18%
STB	1 500	18 643	15 005	0,12%
SIPHAT	1 000	23 204	14 070	0,11%
MAGASIN GENERAL	100	8 822	13 546	0,11%
Obligations		1 497 320	1 541 597	12,50%
ATTIJARI OCA 2006 / ATTIJARI	171 464	857 320	888 839	7,21%
MOURADI PALACE B/AMEN BANK	6 000	240 000	246 547	2,00%
S.I.H. MOURADI 2008 TR B	5 000	400 000	406 211	3,29%
OPCVM		505 667	509 797	4,13%
FCP SAFA	500	52 079	52 042	0,42%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	4 440	453 589	457 755	3,71%
Total Général		9 039 870	11 774 913	95,49%

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2011, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1- Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » arrêtés au 31 Décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, les observations suivantes sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2011, de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » :

1- Le portefeuille titre de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » représente 95,49 % de son actif, ce qui est supérieur au seuil maximal de 80 % prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif .

2- La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 11,72 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI BANK », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.

3- La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » emploie 11,32 % de son actif en titres émis par « ATTIJARI LEASING », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition du portefeuille et du niveau de placements émis ou avalisés par un même établissement.

4- La société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » détient 11,38 % des parts émises par « FCP SAFA », ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif, en matière de composition de portefeuille et de seuil de détention d'une catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur.

5- « ATTIJARI BANK » détient 88,88 % du capital de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » qui de son coté détient 29 764 actions de la dite banque. Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent. A ce titre, le Conseil du Marché Financier a adressé à la société « ATTIJARI GESTION », gestionnaire de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », une lettre en vue de régulariser sans délai cette situation conformément à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires d'« ATTIJARI BANK » au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 75 589 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI PLACEMENTS SICAV » et la société « Attijari Gestion » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « Attijari Gestion » est calculée au taux de 0,5% TTC de l'actif net avant les frais de gestion. A ce titre, les honoraires de la société « Attijari Gestion » au titre de l'année 2011 s'élèvent à 75 589 Dinars TTC.

- Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration qui s'élève à 200 Dinars bruts par administrateur et ce, pour chaque présence.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Le commissaire aux comptes :
P/ CMC – DFK International
Chérif BEN ZINA

SICAV L'EPARGNANT

SICAV L'EPARGNANT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Fayçal DERBEL

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	<u>372 139 809</u>	<u>371 499 478</u>
Obligations et valeurs assimilées		354 841 028	353 333 651
Titres OPC		17 298 781	18 165 827
Placements monétaires et disponibilités		<u>133 920 091</u>	<u>112 333 587</u>
Placements monétaires	5	132 835 935	111 975 131
Disponibilités		1 084 156	358 456
Créances d'exploitation	9	<u>747 137</u>	<u>3 769</u>
TOTAL ACTIF		<u>506 807 037</u>	<u>483 836 834</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	438 944	476 782
TOTAL PASSIF		<u>438 944</u>	<u>476 782</u>
ACTIF NET			
Capital	11	486 957 459	464 715 929
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 511	2 592
Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 408 123	18 641 531
ACTIF NET		<u>506 368 093</u>	<u>483 360 052</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>506 807 037</u>	<u>483 836 834</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	17 849 137	16 738 810
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 104 382	16 169 495
Revenus des titres OPC		744 755	569 315
Revenus des placements monétaires	7	4 782 054	5 051 679
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 631 191	21 790 489
Charges de gestion des placements	10	(2 944 315)	(2 822 796)
REVENU NET DES PLACEMENTS		19 686 876	18 967 693
Autres produits		11 772	-
Autres charges		(32)	(26)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 698 616	18 967 667
Régularisation du résultat d'exploitation		(290 493)	(326 136)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 408 123	18 641 531
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		290 493	326 136
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(814 950)	(598 517)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(16 450)	190 131
Frais de négociation		-	(397)
RESULTAT DE L'EXERCICE		18 867 216	18 558 884

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>18 867 216</u>	<u>18 558 884</u>
Résultat d'exploitation	19 698 616	18 967 667
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(814 950)	(598 517)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(16 450)	190 131
Frais de négociation	-	(397)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(19 342 725)</u>	<u>(18 671 781)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>23 483 550</u>	<u>69 201 451</u>
Souscriptions		
- Capital	298 075 078	469 487 393
- Régularisation des sommes non distribuables	(270 371)	(352 669)
- Régularisation des sommes distribuables	10 188 909	15 662 058
Rachats		
- Capital	(275 015 804)	(401 860 758)
- Régularisation des sommes non distribuables	284 027	313 005
- Régularisation des sommes distribuables	(9 778 289)	(14 047 578)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>23 008 041</u>	<u>69 088 554</u>
ACTIF NET		
En début de période	483 360 052	414 271 498
En fin de période	506 368 093	483 360 052
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	4 703 944	4 020 073
En fin de période	4 937 354	4 703 944
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>102,559</u>	<u>102,756</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>3,66%</u>	<u>3,75%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2011**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 372.139.809 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		347 037 940	354 841 028	70,08%
Obligation de sociétés		89 832 465	91 697 233	18,11%
AB SUB 2010	30 000	2 799 900	2 837 330	0,56%
AB SUB 2010	20 000	1 866 600	1 891 554	0,37%
AB SUB 2011-1	20 000	2 000 000	2 025 600	0,40%
AMEN BANK 2006	10 000	600 000	622 813	0,12%
AMENBANK 2009 A	20 000	1 733 200	1 752 195	0,35%
AMENBANK A 2008	15 000	1 199 985	1 238 175	0,24%
AMENBANK B 2008	25 000	2 125 000	2 197 831	0,43%
AMENBANK2009 B	30 000	2 599 800	2 626 010	0,52%
AIL 2007	10 000	200 000	200 422	0,04%
AIL 2008	10 000	400 000	405 228	0,08%
AIL 2009-1	7 000	420 000	438 609	0,09%

AIL 2011-1	10 000	1 000 000	1 031 045	0,20%
ATB 2007/1 D	50 000	4 200 000	4 324 472	0,85%
ATB SUB2009 A2	40 000	4 000 000	4 096 649	0,81%
ATBSUB2009 B1	10 000	1 000 000	1 028 033	0,20%
ATL 2006/1	20 000	800 000	822 619	0,16%
ATL 2008	25 000	1 000 000	1 030 546	0,20%
ATL 2008	5 000	200 000	206 109	0,04%
ATL 2010-1	20 000	1 600 000	1 624 742	0,32%
ATL 2010-1	5 000	400 000	406 186	0,08%
ATL 2010-2	20 000	2 000 000	2 000 226	0,40%
ATL2008SUB	5 000	500 000	510 022	0,10%
BH 2007	50 000	3 000 000	3 008 440	0,59%
BH 2009 A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,39%
BNA 2009 SUB	28 000	2 426 480	2 503 236	0,49%
BTE 2009	49 000	3 920 000	3 968 132	0,78%
BTE 2010 A	20 000	1 800 000	1 820 090	0,36%
BTE 2011 B	10 000	1 000 000	1 000 685	0,20%
BTK 2009 C	10 000	933 300	964 570	0,19%
CHO 2009	6 000	600 000	602 844	0,12%
CHOCOMPANY 2009	3 000	300 000	300 000	0,06%
CIL 2008 SUB	10 000	1 000 000	1 055 616	0,21%
CIL 2008/1	10 000	400 000	407 047	0,08%
CIL 2009/1 F	8 000	480 000	489 465	0,10%
CIL 2009/2	15 000	900 000	911 315	0,18%
CIL 2009/3	10 000	800 000	830 930	0,16%
CIL 2010/1	10 000	800 000	813 230	0,16%
CIL 2010/2 F	10 000	800 000	805 451	0,16%
CIL V 2010/2	10 000	800 000	804 983	0,16%
CIL2009/1 V	12 000	720 000	733 326	0,14%
CIL2011/1	20 000	2 000 000	2 068 701	0,41%
EL WIFACK 2010	14 000	1 400 000	1 453 790	0,29%
HL 2008/1	10 000	400 000	414 056	0,08%
HL F 2010/1	5 500	440 000	449 897	0,09%
HL F 2010/2	5 000	400 000	401 668	0,08%
HL V 2010/1	7 500	600 000	612 629	0,12%
HL V 2010/2	10 000	800 000	803 022	0,16%
STB 2008/2	50 000	4 375 000	4 571 959	0,90%
STB 2008/2	20 000	1 780 800	1 857 676	0,37%
STM 2007 B	10 000	600 000	608 610	0,12%
STM 2007 C	4 000	240 000	243 444	0,05%
TL 2007-2	4 000	160 000	167 682	0,03%
TL F 2010-2	10 000	800 000	804 136	0,16%
TL SUB 2009	5 000	300 000	303 594	0,06%
TL V 2010-2	10 000	800 000	803 780	0,16%
TL SUB 2010	20 000	2 000 000	2 070 596	0,41%
TL F 2011-1	7 500	750 000	769 229	0,15%
TL V 2011-1	7 500	750 000	766 932	0,15%
TL 2011-2	10 000	1 000 000	1 008 193	0,20%
SIHM 2008 A	3 000	240 000	243 693	0,05%
SIHM 2008 C	5 000	400 000	406 155	0,08%
SIHM 2008 D	2 000	160 000	162 462	0,03%
UIB 2009-1 A	40 000	3 200 000	3 261 325	0,64%
UIB 2009-1 B	40 000	3 466 400	3 535 993	0,70%
UIB 2009-1 C	20 000	1 800 000	1 838 437	0,36%
UIB 2011-1 A	20 000	2 000 000	2 028 665	0,40%
UIB 2011-1 B	20 000	2 000 000	2 034 977	0,40%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 001 940	0,20%
MEUBLATEX C 2010	1 000	100 000	102 939	0,02%
MOURADI 2005	5 000	200 000	205 427	0,04%
PANOBOIS 2007	2 000	160 000	166 024	0,03%
UTL 2004	9 300	186 000	193 826	0,04%
Bons du trésor assimilables		257 205 475	263 143 795	51,97%
BTA 02/2015	39 933	41 774 594	42 683 307	8,43%
BTA 05/2022	33 983	35 150 015	36 153 495	7,14%
BTA 07/2017	16 500	16 389 500	16 862 744	3,33%
BTA 03/2019	36 000	37 177 300	38 164 597	7,54%

BTA 10/2013	26 397	26 006 828	26 580 852	5,25%
BTA 04/2014	50 707	52 753 700	53 403 627	10,55%
BTA 03/2012	21 500	21 613 318	22 337 572	4,41%
BTA 03/2016	16 000	16 198 220	16 650 526	3,29%
BTA 03/2013	6 000	6 142 000	6 237 359	1,23%
BTA 08/2022	4 000	4 000 000	4 069 716	0,80%
Titres des Organismes de Pacement Collectif		17 273 623	17 298 781	3,42%
Titres des OPCVM		17 078 662	17 102 891	3,38%
FCP SALAMET PLUS	45 000	467 235	473 130	0,09%
GENERAL OBLIG	20 000	2 083 386	2 051 160	0,41%
SANADETT SICAV	59 128	6 370 132	6 368 381	1,26%
TUNISO EMIRATE	33 042	3 392 551	3 416 345	0,67%
UNIVERS OBLIG	45 995	4 765 358	4 793 875	0,95%
Fonds commun de créances		194 961	195 890	0,04%
FCC CREDIMO 1	5 000	51 075	51 318	0,01%
FCC CREDIMO 2	1 500	143 886	144 572	0,03%
TOTAL		364 311 563	372 139 809	73,49%

Pourcentage par rapport à l'Actif **73,43%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2011 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2010	364 654 478	10 724 067	(3 879 067)	371 499 478	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	15 500 000			15 500 000	
Bons du trésor assimilables	6 845 220			6 845 220	
Titres OPCVM	136 515			136 515	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(12 242 965)			(12 242 965)	
Bons du trésor assimilables	(8 014 250)			(8 014 250)	(16 450)
Fonds commun de créances	(937 435)			(937 435)	
* Décomptabilisation de l'exercice					
Obligations BATAM	(1 630 000)			(1 630 000)	
* Variations des plus ou moins values					
Titres OPCVM			(61 413)	(61 413)	
Bon du trésor assimilables			(753 537)	(753 537)	
* Variations des intérêts courus		1 798 196		1 798 196	
Soldes au 31 décembre 2011	364 311 563	12 522 263	(4 694 017)	372 139 809	(16 450)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 132.835.935 se détaillant comme suit :

			Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
Billets de trésorerie avalisés				2 969 200	2 984 258	0,59%
BT HL	du 17/11/2011 à 5,2%	pour 90 jours	BTL	2 969 200	2 984 258	0,59%
Billets de trésorerie émis par les sociétés cotées ou bénéficiant d'une notation				1 982 983	1 983 739	0,39%
BT TL	du 27/12/2011 à 4,3%	pour 90 jours		1 982 983	1 983 739	0,39%
Bon du trésor à court terme				52 923 547	53 390 019	10,54%
BTCT du 24/04/2012 acquis le 10/05/2011				2 887 701	2 947 520	0,58%
BTCT du 24/04/2012 acquis le 28/06/2011				1 451 457	1 475 281	0,29%
BTCT du 28/02/2012 acquis le 04/03/2011				2 781 460	2 860 514	0,56%
BTCT du 28/02/2012 acquis le 24/03/2011				2 883 903	2 960 459	0,58%
BTCT du 28/05/2012 acquis le 27/06/2011				284 353	289 027	0,06%
BTCT du 28/05/2012 acquis le 14/06/2011				2 887 701	2 938 454	0,58%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 24/08/2011				3 857 880	3 899 274	0,77%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 26/08/2011				1 929 333	1 949 716	0,39%
BTCT du 07/08/2012 acquis le 29/08/2011				1 929 922	1 949 833	0,39%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 01/11/2011				4 832 280	4 854 565	0,96%
BTCT du 23/10/2012 acquis le 12/12/2011				3 885 738	3 891 368	0,77%
BTCT du 22/10/2012 acquis le 02/11/2011				4 832 734	4 854 656	0,96%
BTCT du 01/10/2012 acquis le 16/12/2011				2 920 904	2 924 297	0,58%
BTCT du 01/10/2012 acquis le 21/12/2011				4 850 673	4 873 235	0,96%
BTCT du 01/10/2012 acquis le 22/12/2011				2 922 493	2 924 614	0,58%
BTCT du 01/10/2012 acquis le 26/12/2011				1 949 035	1 949 884	0,39%
BTCT du 01/10/2012 acquis le 27/10/2011				4 870 380	4 874 269	0,96%
BTCT du 03/09/2012 acquis le 28/09/2011				965 600	973 053	0,19%
Comptes à terme STB				22 000 000	22 221 773	4,39%
Placement au 31/12/2013 (au taux de 6%)				12 000 000	12 000 000	2,37%
Placement au 18/06/2012 (au taux de 4,96%)				10 000 000	10 221 773	2,02%
Bon de caisse				14 000 000	14 774 917	2,92%
Bon de caisse TQB au 15/07/2012 (au taux de 4,95%)				7 000 000	7 411 706	1,46%
Bon de caisse TQB au 17/09/2012 (au taux de 4,93%)				7 000 000	7 363 211	1,45%
Certificats de dépôt				37 460 451	37 481 229	7,40%
Certificat de dépôt STB au 02/01/12 (au taux de 2,66%)				5 992 917	5 998 938	1,18%
Certificat de dépôt STB au 03/01/12 (au taux de 2,66%)				998 820	999 764	0,20%
Certificat de dépôt STB au 09/01/12 (au taux de 2,66%)				13 983 473	13 991 737	2,76%
Certificat de dépôt STB au 10/01/12 (au taux de 2,66%)				7 990 556	7 994 806	1,58%
Certificat de dépôt STB au 01/01/12 (au taux de 2,66%)				499 705	499 941	0,10%
Certificat de dépôt STB au 04/01/12 (au taux de 2,66%)				1 499 114	1 499 557	0,30%
Certificat de dépôt STB au 05/01/12 (au taux de 2,66%)				999 409	999 646	0,20%
Certificat de dépôt STB au 16/01/12 (au taux de 2,66%)				499 410	499 498	0,10%
Certificat de dépôt STB au 08/01/12 (au taux de 2,66%)				4 997 047	4 997 342	0,99%
TOTAL				131 336 181	132 835 935	26,23%
Pourcentage par rapport à l'Actif						26,21%

Note 6 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 17.849.137 contre D : 16.738.810 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
<u>Revenus des obligations</u>	<u>4 064 531</u>	<u>3 592 363</u>
- Intérêts	4 064 531	3 592 363
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>13 039 851</u>	<u>12 577 132</u>
- Intérêts des BTA	13 039 851	12 577 132
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>	<u>744 755</u>	<u>569 315</u>
- Dividendes des OPCVM	670 188	486 524
- intérêts des parts des FCC	26 773	64 818
- Autres	47 794	17 973
TOTAL	17 849 137	16 738 810

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 4.782.054, contre D : 5.051.679 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2011	Année 2010
Intérêts des billets de trésorerie	320 036	222 921
Intérêts des comptes à terme	737 608	1 032 965
Intérêts des BTCT	774 741	656 556
Intérêts des Bons de caisse	867 196	515 307
Intérêts des certificats de dépôts	2 082 473	2 623 930
TOTAL	4 782 054	5 051 679

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 438.944, contre D : 476.782 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Gestionnaire	166 324	175 410
Dépositaire	112 137	93 608
Commission de distribution	160 483	207 764
Total	438 944	476 782

Note 9 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2011 à D : 747.137, contre D : 3.769 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Sommes à l'encaissement	740 928	3 769
Autres	6 209	-
Total	<u>747 137</u>	<u>3 769</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion s'élèvent au 31/12/2011 à D : 2.944.315, contre D : 2.822.796 au 31 décembre 2010, et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	2 239 488	1 963 681
Rémunération du dépositaire	384 041	368 193
Commission de distribution	320 786	490 922
Total	<u>2 944 315</u>	<u>2 822 796</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	464 715 929
Nombre de titres	4 703 944
Nombre d'actionnaires	4 721

Souscriptions réalisées

Montant	298 075 078
Nombre de titres émis	3 017 168
Nombre d'actionnaires nouveaux	821

Rachats effectués

Montant	(275 015 804)
Nombre de titres rachetés	(2 783 758)
Nombre d'actionnaires sortants	(961)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(814 950)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres	(16 450)
Régularisation des sommes non distribuables	13 656

Capital au 31-12-2011

Montant	486 957 459
Nombre de titres	4 937 354
Nombre d'actionnaires	4 581

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
Revenus des placements	4,584	4,632	4,939	4,585	4,733
Charges de gestion des placements	(0,596)	(0,600)	(0,627)	(0,571)	(0,578)
Revenus net des placements	3,987	4,032	4,312	4,014	4,155
Autres produits	0,002	-	0,006	0,038	0,035
Autres charges	(0,000)	-	(0,001)	(0,136)	(0,212)
Résultat d'exploitation (1)	3,990	4,032	4,317	3,916	3,978
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,059)	(0,069)	(0,156)	0,316	0,260
Sommes distribuables de l'exercice	3,931	3,963	4,161	4,232	4,238
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,165)	(0,127)	(0,144)	0,002	(0,009)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,003	0,040	0,051	-	0,015
Frais de négociation	-	-	-	-	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002	0,006
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,821	3,945	4,223	3,918	3,984
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,168)	(0,087)	0,093	0,002	0,006
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	(0,008)	0,007	(0,237)	(0,192)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,166)	(0,095)	(0,086)	(0,235)	(0,186)
Valeur liquidative	102,559	102,756	103,051	103,207	103,213
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,58%	0,58%	0,61%	0,55%	0,56%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,13%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,83%	3,85%	4,03%	4,10%	4,11%

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la " SICAV L'EPARGNANT " est confiée à la Société STB MANAGER. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,425% l'an, calculé sur la base de l'actif net.

La redevance du CMF ainsi que les honoraires du commissaire aux comptes sont suportés par le gestionnaire

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 07 Avril 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «SICAV L'EPARGNANT» pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 506.807.037, un actif net de D : 506.368.093 et un bénéfice de D : 18.867.216, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV L'EPARGNANT» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV L'EPARGNANT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé, au cours de nos investigations, d'opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Fayçal DERBEL